

# Aménagement forestier

## Forêts de la commune de CORNUS

Département (s) : Aveyron

**2011 - 2030**

Surface cadastrale prévue dans l'étude : 185,56 00 ha

Surface retenue pour la gestion : 185,56 ha

EXEMPLAIRE DESTINE A LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC, LIMITE A LA PARTIE  
TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS  
DE L'ARTICLE D 212-6 DU CODE FORESTIER

Altitudes extrêmes : 510 m - 887 m

Révision d'aménagement

SRA : CAUSSES

## SOMMAIRE

<b>PAGE DE GARDE DE L'AMENAGEMENT</b>	
<b>RESUME DE L'AMENAGEMENT</b>	<b>3</b>
<b>1 - ETAT DES LIEUX -- BILAN</b>	<b>4</b>
<b>1.1 – Présentation générale de l'aménagement</b>	<b>4</b>
1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement	4
1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions	5
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.	6
<b>1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers</b>	<b>7</b>
1.2.1 – Description du milieu naturel	7
<b>A – Topographie et hydrographie</b>	7
<b>B – Conditions stationnelles</b>	7
1.2.2 – Description des peuplements forestiers	9
<b>A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt</b>	9
<b>B – Etat du renouvellement</b>	11
<b>C – Inventaires réalisés</b>	12
<b>1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt</b>	<b>12</b>
1.3.1 – Production ligneuse	12
<b>A – Volumes de bois produits</b>	12
<b>B – Desserte forestière</b>	13
1.3.2 – Fonction écologique	14
1.3.3 – Fonction sociale	15
<b>A – Accueil et paysage</b>	15
<b>B – Ressource en eau potable</b>	16
1.3.4 – Protection contre les risques naturels	16
<b>2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS</b>	<b>17</b>
<b>2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion</b>	<b>17</b>
<b>2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité</b>	<b>18</b>
2.2.1 - Traitements retenus	18
2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité	18
<b>2.3 - Objectifs de renouvellement</b>	<b>19</b>
2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	19
2.3.2 – Taillis et taillis sous futaie	20
<b>2.4 - Classement des unités de gestion</b>	<b>21</b>
2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques	21
<b>A – Constitution des groupes d'aménagement</b>	21
<b>2.5 – PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2011 - 2030</b>	<b>22</b>
2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	22
2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	22
<b>A – Documents de référence à appliquer</b>	22
<b>B – Coupes</b>	23
<b>C – Desserte</b>	25
<b>D – Travaux sylvicoles</b>	25
2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	26
<b>A – Biodiversité courante</b>	26
<b>B – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)</b>	26

2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	26
<b>A – Accueil et paysage</b>	26
<b>B – Ressource en eau potable</b>	26
<b>C – Chasse – Pêche</b>	26
<b>D – Pastoralisme</b>	27
<b>E – Affouage</b>	27
<b>F – Richesses culturelles</b>	27
2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	27
2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	27
<b>A – Incendies de forêts</b>	27
<b>B – Déséquilibre sylvo-cynégétique</b>	27
<b>C – Crises sanitaires</b>	27
<b>D – Tassement des sols</b>	28
2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	28
<b>A – Certification PEFC</b>	28
<b>B – Autres actions</b>	28
2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000	28
2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier	29

DOCUMENT ONLY

**L'aménagement forestier** est un document technique opérationnel de planification sur le long terme de la gestion d'une forêt. Il s'appuie sur l'analyse du milieu forestier et les enjeux rencontrés. Il est établi pour toute forêt publique relevant du régime forestier par application du code forestier.

**Le Schéma Régional d'Aménagement "Causses"**, élaboré en mai 2006, constitue le cadre de référence de cet aménagement. On s'y reportera pour toute indication d'ordre général relevant du territoire auquel appartient cette forêt.

Le présent document comprend **trois parties principales** :

- Un état des lieux de la forêt avec l'analyse du milieu naturel, des enjeux économiques et sociaux, et le bilan de la gestion passée : chapitre 1,
- La définition des objectifs et les propositions de gestion pour les atteindre : chapitre 2,
- Enfin une estimation sur 20 ans des volumes de bois à récolter et un bilan financier prévisionnel (chapitre 3).

## RESUME DE L'AMENAGEMENT

Situées à l'extrême sud-est du département de l'Aveyron, les forêts de la commune de CORNUS ont une surface totale de 185,56 ha. La forêt communale de CORNUS occupe 100,80 ha et la forêt sectionale de LA BASTIDE DES FONTS 84,76 ha.

Les terrains sont pour la première sur des versants abrupts et pour la deuxième peu pentus sur plateau. Les altitudes varient de 510 m à 887 m. Les sols, d'origine calcaire et basaltique, sont pour 83 % de la surface de faible fertilité.

Les peuplements résineux issus de plantations, ont 29 ans (parcelles 6 et 7 – 56 ha de contrat FFN) et 37 ans (parcelles 2 à 4 – 81 ha). Ils se répartissent en douglas, pins et cèdre de l'Atlas. Les peuplements feuillus sont âgés majoritairement de 70 à 80 ans. Ils représentent 42 ha et sont largement dominés par le taillis de hêtre et chêne.

En raison des difficultés d'accès ou de la croissance plus lente que prévue des arbres, seul 26 ha de douglas des parcelles 6 et 7 ont bénéficié récemment d'une première éclaircie. En parcelles 3 et 4, seules les interbandes feuillues ont été enlevées.

Le site inscrit « Abyrne du Mas Raynal » et le site Natura 2000 « Plateau du Guillaumard » englobent la parcelle 5. Aucun habitat d'intérêt communautaire n'y est recensé.

A long terme la faible fertilité globale des sols conduira à une gestion en taillis sur 71,48 ha, en futaie extensive sur 53,06 ha et futaie classique sur 56,17 ha. Le hêtre remplacera à terme les douglas non adaptés aux conditions stationnelles de Saint Véran (parcelles 2 à 4).

Dans les 20 ans, la gestion forestière s'effectuera sur les peuplements en place sans modification substantielle.

La jeunesse des peuplements conduit à ne pas retenir de surface de régénération. Il sera pratiqué des coupes d'éclaircies (111 ha), de balivage (15 ha) et de taillis (5 ha) :

- La futaie de hêtre du canton de La Fage bénéficiera de deux éclaircies qui veilleront à respecter les contraintes paysagères locales de cette parcelle.
- La valorisation des futaies résineuses sera poursuivie avec plusieurs coupes d'éclaircies.
- Sous réserve de réaliser une route forestière de 2,5 km, la hêtraie de la parcelle 5 pourra être balivée ou bénéficier de coupes de taillis.

Ce plan de gestion est compatible avec la réglementation sur les sites Natura 2000 et les sites inscrits.

# 1 - ETAT DES LIEUX -- BILAN

## RESUME

Les forêts de la commune de CORNUS ont une surface de 185,56 ha répartis pour moitié sur terrains de plateau peu pentus (FS La Bastide des Fonts) et pour moitié sur des versants abrupts FC Cornus). Les altitudes varient de 510 m à 887 m. Les terrains, d'origine calcaire et localement basaltique, sont pour 83 % de la surface de faible fertilité.

Les peuplements résineux (137 ha), issus de plantations, ont 29 et 37 ans et se répartissent en douglas, pins et cèdre de l'Atlas. Les peuplements feuillus âgés de 70 à 140 ans (42 ha), sont dominés par le taillis de hêtre et chêne.

En raison des difficultés d'accès ou de la croissance plus lente que prévue des arbres sur les zones calcaires seuls 26 ha de douglas des parcelles 6 et 7 ont bénéficié récemment d'une première éclaircie. En parcelles 3 et 4 les interbandes feuillues ont été enlevées.

Le site Natura 2000 « Plateau du Guillaumard » englobe la parcelle 5 mais aucun habitat d'intérêt communautaire n'y est recensé.

## 1.1 – Présentation générale de l'aménagement

Cet aménagement regroupe :

- **La forêt communale de Cornus** (100,80 ha) qui est située sur des versants pentus de fertilité plutôt faible. Elle est constituée du canton de Saint Véran (95,44 ha) reboisé en douglas et pins âgés de 37 ans et encore non éclaircis, et du canton de la Fage (5,36 ha) acquis en 2001 constitué d'une futaie de hêtre.

- **La forêt sectionale de Labastide des Fonts** (84,76 ha) qui est située sur le plateau. Le canton de la Taillade (28,59 ha), peu accessible, porte un taillis de hêtre sur sol superficiel. Il est inclus dans le site Natura 2000 "plateau du Guillaumard. Le canton de l'Escandorgue, situé sur sols plus fertiles développés sur substrat basaltique, porte des boisements résineux (douglas, pin laricio, cèdre) âgés de 29 ans et partiellement éclaircis.

### 1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

#### ◆ Propriétaires des forêts

- La commune de CORNUS pour la forêt communale (bois de la Fage et de Saint Véran).
- Les habitants du village de LABASTIDE DES FONTS pour la forêt sectionale (bois de la Taillade et de l'Escandorgue).

#### ◆ Dénomination – Localisation

La commune de Cornus est située à l'extrême sud-est du département de l'Aveyron en limite avec l'Hérault. La carte de situation des forêts est en annexe 1.

situation administrative	
Aménagement de forêts	<i>Communale et sectionales</i>
De ...	Forêts de la commune de Cornus
Numéro du ou des départements de situation	12
N° ONF de la région nationale IFN de référence	619
DRA ou SRA de référence	Causses

Département	12	
Communes de situation de la forêt (ou des forêts)	Cornus	

◆ Période d'application de l'aménagement

2011 – 2030 (20 ans)

◆ Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale de CORNUS		100,80	17/09/82	1982	2006
Forêt sectionale de LABASTIDE DES FONTS		84,76	12/01/88	1986	2010

1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

◆ Tableau des surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale *	185,56
Surface retenue pour la gestion	185,56
Surface boisée en début d'aménagement	185,56
Surface en sylviculture	180,71

\* voir détail en annexe 2

◆ Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Il n'y a aucun procès verbal de délimitation et bornage.

◆ Origine de la propriété forestière

- Le bois de la Fage a été acquis par la commune de CORNUS en 2001.
- Le bois de Saint Véran est propriété de la commune de CORNUS depuis le 06/07/1826 suite à une transaction avec l'Hospice de Saint Geniez.
- Le bois de l'Escandorgue est issu d'un boisement en 1982 de terrains sectionaux de La Bastide des Fonts.
- Le bois de la Taillade est issu d'une emphytéose perpétuelle attestée en 1718. La date de la pleine propriété de la section de LABASTIDE DES FONTS n'est pas connue.

◆ Parcellaire forestier

Le parcellaire existant est modifié pour être positionné sur des chemins, talwegs ou ligne de crête et être ainsi plus facilement reconnaissable. Le détail du parcellaire forestier est en annexe 2.

- La forêt communale de CORNUS porte les parcelles 1 (la Fage) et 2 à 4 (Saint Véran).
- La forêt sectionale de LABASTIDE DES FONTS porte les parcelles 5 (la Taillade) et 6, 7 (l'Escandorgue).

◆ Concessions

Il n'y a pas de concession en forêt.

### 1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.

#### ◆ Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	surface concernée				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	4,85	124,54	56,17*		185,56
Fonction écologique		61,53	124,03**		185,56
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau potable)		185,56			185,56
Protection contre les risques naturels	84,76	100,80			185,56

\* partie des parcelles 6 et 7.

\*\*parcelle 2 à 5

#### ◆ Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
<b>Menaces</b>		
- Problèmes sanitaires graves	0	
- Déséquilibre grande faune / flore	0	
- Incendies	0	
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	0	
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	47,82	Douglas sur stations superficielles (parcelles 2, 3, 4) ou exposées (parcelles 6 et 7)
- Autres (préciser)	0	
<b>Autres éléments</b>		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	28,59	Accès par 2,5 km de mauvaises pistes (parcelle 5)
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	0	
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	0	
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	5,36	Parcelle 1 dominant le village
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	0	
- Importance sociale ou économique de la chasse	0	
- Pratique de l'affouage	0	
- Dispositifs de recherche	0	

#### ◆ Démarches de territoires

La commune fait partie du parc naturel régional des Grands Causses et de la communauté de communes « Larzac-Templiers-Causses et vallées » qui regroupe 12 des communes rurales du causse du Larzac.

## 1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 – Description du milieu naturel

#### A – Topographie et hydrographie

Les tènements occupent des situations variées :

- De versants de cause (parcelle 1) et d'avant cause (parcelles 2 à 4) où les pentes sont supérieures à 40 % empêchant la mécanisation des coupes. Les expositions y sont majoritairement nord et est.
- De plateau avec une légère inclinaison au sud (parcelle 5) et des pentes inférieures à 30 %. Localement « canoles » et chaos rocheux créent un micro relief tourmenté.
- Sommitale d'un pointement basaltique peu pentu (parcelles 6 et 7) où la forêt occupe toutes les expositions sur des pentes très majoritairement inférieures à 30 % donc mécanisables.

Les forêts sont en grande partie dans le bassin versant de la Sorgue qui coule vers l'atlantique, seul le canton de l'Escandorgue (parcelles 6 et 7) voit ses eaux s'écouler au sud dans le bassin de l'Orb qui se jette en Méditerranée.

#### B – Conditions stationnelles

##### ◆ Climat

Nous sommes en secteur climatique supra méditerranéen avec des vents méridiens et des pluies méditerranéennes. La température et la pluviométrie moyennes annuelles varient entre 11 °C – 1 200 mm pour la vallée et 9 °C – 1 400 mm pour le plateau. L'hiver y est froid. Les pluies estivales ne représentent que 15 % du total des précipitations et il y a un mois sec en moyenne. Le plateau est très venté.

##### ◆ Géologie

Les parcelles 1 à 5 reposent sur des calcaires, calcaires à chailles et dolomies des formations du Jurassique du cause du Larzac et d'un de ses avants causes. Les parcelles 6 et 7 ont la particularité de se trouver sur un des pointements basaltiques qui occupent l'extrême sud de la région forestière des grands causes

◆ Unités stationnelles  
(Carte des stations forestières en annexe 3)

83 % de la surface est en stations de production quasi nulle ou faible.

Les stations sont décrites dans la SRA « CAUSSES » sauf pour celles des parcelles 6 et 7 (zone basaltique) décrites dans la SRA « Sud Massif-Central »)

**Unités stationnelles observées dans la forêt.**

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
V0	Lithosol	4,85	3	<b>Pas de mise en valeur sylvicole possible</b>	
P1	Moyennement profonde sur argile à chaille	5,36	3	<b>Fertilité moyenne</b> Hêtre - Cèdre de l'Atlas Pin sylvestre Pin laricio de Corse Alisier torminal	Hêtre
V1	Altérite caillouteuse en exposition fraîche	49,23	26	<b>Faible fertilité</b> Hêtre Cèdres Pin laricio de Corse Sapins méditerranéens Alisier torminal	
V2	Altérite caillouteuse en exposition sèche	41,36	25	<b>Très faible fertilité</b> Gestion extensive de l'existant	
P5	Moyennement profonde sur terre rouge peu basique	15,39	8	<b>Faible fertilité</b> Hêtre Cèdres Pin laricio de Corse Sapins méditerranéens	Hêtre
P8	Rendzine dolomitique peu profonde	13,20	7	<b>Très faible fertilité</b> Gestion extensive de l'existant	
4 (M2exp)	Montagnard fortement exposé au sud ou au vent. Niveau hydrique moyen	31,03	17	<b>Faible fertilité</b> Pin laricio de Corse Pin sylvestre Cèdre de l'Atlas	
6 (M2m)	Montagnard, niveau hydrique moyen, mésotrophe	25,14	14	<b>Fertilité moyenne</b> Douglas Sapin pectiné Hêtre Pin sylvestre Pin laricio de Corse Cèdre de l'Atlas Mélèze hybride	

## 1.2.2 – Description des peuplements forestiers

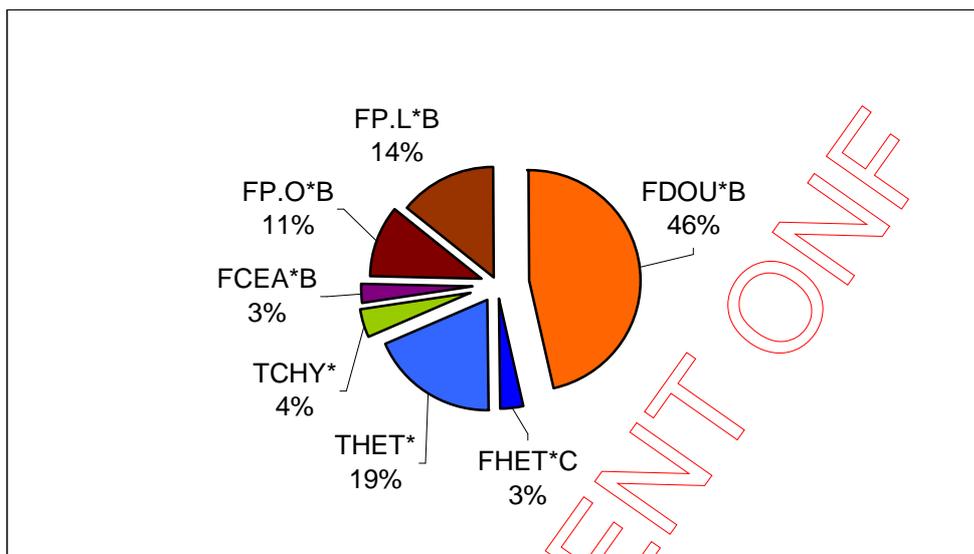
(Carte des peuplements forestiers en annexe 5)

### A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

#### ◆ Répartition des types de peuplement (en surface ; tableau et/ou histogramme)

Les futaies résineuses représentent 137,16 ha soit 74 % de la surface.

Les taillis représentent 42,36 ha soit 23 % de la surface.



#### Typologie retenue :

La description s'est appuyée sur les essences principales composant les peuplements forestiers.

#### Explication des codes utilisés

Première lettre = structure du peuplement : **F** = futaie régulière      **T** = taillis

Trois lettres suivantes = essence : voir correspondance dans tableau

Dernière lettre = stade d'évolution      \***B** = jeune futaie, \***C** = futaie au stade des éclaircies

Type de peuplement (ou famille)	Unités d'analyse	Surface (ha)	%
Futaie régulière de douglas	FDOU*B	2.5, 3.4, 4.1, 6.1, 6.2, 6.3, 6.6, 6.9, 6.y, 6.z, 7.1 à 7.5	46
Taillis de hêtre	THET	2.2, 2.4, 3.5, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3	19
Futaie régulière de pin laricio de Corse	FPCO*B	3.2, 3.3, 6.4, 6.5, 6.7	13
Futaie régulière de pin noir d'Autriche	FP.O*B	2.3, 4.3	11
Taillis de chêne pubescent	TCHY	2.1, 2.6	4
Futaie régulière de hêtre	FHET*C	1.0, 5.4	3
Futaie régulière de cèdre de l'Atlas	FCEA*B	6.8	3

Le détail des unités d'analyse est en annexe 6 (tableau de correspondance UA/UG).

**Futaie régulière de douglas :**

Type 1 : futaie des parcelles 6 et 7, âgée de 29 ans et bien venante. Elle correspond à la classe de fertilité 3 du « guide des sylvicultures douglaïses françaises – 2007 » et a été partiellement éclaircie en 2005. Ses caractéristiques dendrométriques se trouvent au 1.2.2.C.

Type 2 : futaie des parcelles 2 à 4, âgée de 37 ans, plantée en bandes en versant nord sur des sols peu profonds, elle a une croissance lente pour du douglas (hauteur dominante inférieure à 18 m).

**Futaies régulières de pins :**

Type 1 : futaie de pin laricio des parcelles 6 et 7, assez bien venante (11 à 13 m de hauteur dominante à 29 ans) avec une densité de 700 à 1 600 tiges/ha. Elle n'a pas encore bénéficié d'une première éclaircie. Ses caractéristiques dendrométriques se trouvent au 1.2.2.C.

Type 2 : futaies de pin des parcelles 2 à 4, plantées sur sols rocailleux et très pentus, leur croissance est lente (moins de 12 m à 37 ans) et les densités faibles

**Futaie régulière de cèdre :**

Elle est située parcelle 6. Le cèdre est bien venant sur le versant et a plus de difficultés en sommet en raison des conditions stationnelles moins favorables (sol plus caillouteux, vent).

**Taillis de hêtre :**

Situé parcelle 5, il est dominé par le hêtre et peut être par endroits en mélange plus ou moins important avec le chêne pubescent. Le sous-bois est envahi par le buis. Il est âgé de moins de 80 ans. Localement (ancien quart en réserve) des cépées et des arbres peuvent atteindre 140 ans.

**Futaie de hêtre :**

Type 1 : C'est une futaie sur souche installée parcelle 1 sur des argiles à chailles de bonne fertilité. Le hêtre est en mélange avec du châtaignier. Ce peuplement, hétérogène quant à ses caractéristiques dendrométriques, est globalement de belle venue. Les âges sont majoritairement de 75 ans. Quelques vieux hêtres se trouvent en bordure de champ ou dans les zones très pentues.

Type 2 : C'est une futaie sur souche installée parcelle 5 qui est issue du taillis par balivage en 1999. Elle est âgée de 90 ans et a une hauteur dominante de 17 mètres.

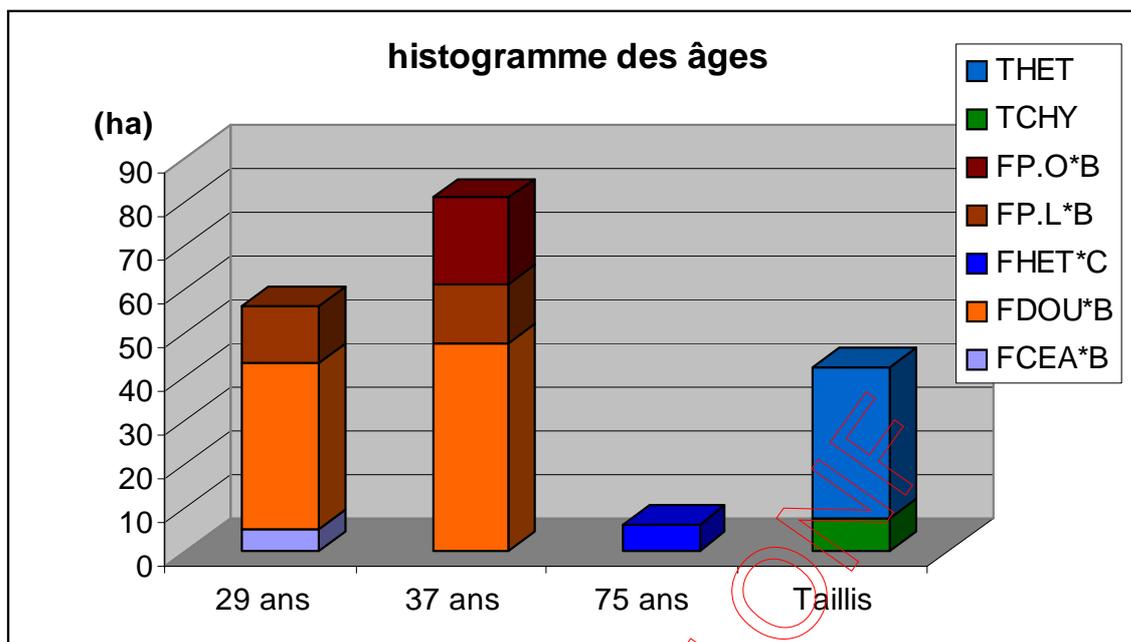
**Taillis de chêne pubescent :**

C'est un taillis maigre sur sols rocheux et pentes fortes (parcelles 2 et 3).

**◆ Répartition des essences principales forestières**

Essence	Surface (ha)	%
Douglas	72,72	39
Hêtre	49,13	26
Pin laricio de Corse	23,35	13
Chêne pubescent	16,95	9
Pin noir d'Autriche	16,29	9
Cèdre de l'Atlas	5,04	3
Autres feuillus	2,08	1

◆ Histogramme des classes d'âge



**B – Etat du renouvellement**

◆ Du fait de la jeunesse de la forêt aucun renouvellement de peuplement n'était programmé et n'est en cours.

◆ Bilan du groupe de régénération passé :

Surface prévue à régénérer (ha)	Stock de régénération	Surface (ha)	Observations
0	Classe 0 (attente) : régénération non entamée	0	
	Classe 1 (entamée) : régénération de quantité insuffisante ou à développement limité	0	
	Classe 2 (installée) : régénération inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an	0	

## C – Inventaires réalisés

Des placettes de comptage ont été réalisées dans les peuplements résineux à enjeu de production moyen, c'est à dire dans les parcelles 6 et 7.

### ◆ Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et classes de diamètre

Essences	Ho	densité	G (m2/ha)	Diamètre moyen	Volume (m3/ha)
Douglas éclairci	17	550	24	24	150
Douglas non éclairci	14	1 000	42	22	280
Pin laricio	11 à 13	700 à 1 600	17 à 40	17 à 18	90 à 200

## 1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 – Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	4,85	124,54	56,17		185,56

Enjeu moyen : parcelles 6 et 7 hors versants sud et sommet  
 Sans enjeux : versant abrupt et rocheux dans la parcelle 2

## A – Volumes de bois produits

### ◆ Tableau synthétique de la production moyenne

Essence (facultatif)	Production en volume (m <sup>3</sup> /ha/an)	Enjeu
Feuillus (cause)	1,90	Faible
Résineux (cause)	2,66	Faible
Résineux (basalte)	4 à 7	moyen
<b>TOTAL</b>		

Les chiffres "cause" sont issus de l'I.F.N., les autres sont estimés au regard de la croissance actuelle des arbres.

### ◆ Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés.

Volumes récoltés (m <sup>3</sup> )											
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre*		Prod. accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
		5 150	1 708			3 250	2 800			8 400	4 508
											Ecart
											- 54 %

\* Autre : coupe des interbandes feuillues dans la plantation de douglas des parcelles 3 et 4.

◆ L'écart de récolte vient principalement de la non réalisation de certaines premières éclaircies dans les peuplements résineux, en raison d'une croissance plus lente que prévue (parcelles 2 à 4 à Saint Véran) ou de la détérioration du marché des premières éclaircies ayant entraîné un retard (parcelles 6 et 7 à L'Escandorgue).

◆ Les bois sont vendus sur pied.

## B – Desserte forestière

La cartographie de la desserte apparaît en annexe 4.

La desserte est incomplète. Deux cantons sont peu ou pas accessibles.

### ◆ Etat de la voirie forestière

Type de desserte	Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
		km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	1,6	0,9	non	bon	Sur l'accès aux parcelles 2-4 (Saint Véran) : Pont sur la Sorgues et virages en épingles	
Pistes	8,4	4,5	non	moyen	Parcelle 5 (La Taillade) non desservie Parcelle 2 non desservie dans sa partie haute	

◆ Caractéristiques de la desserte des cantons :

**La Fage** : Deux accès sont possibles : soit par le haut le la forêt en empruntant la bordure du pré sur 400 m, soit par le bas par le chemin de vidange qui débouche sur la route départementale.

**Saint Véran** : L'accès routier se fait par une petite route avec deux virages en épingle et un petit pont sur la Sorgues qui limite l'envergure des camions. Le versant est (parcelle 2) n'est pas desservi dans sa partie haute.

**La Taillade** : Les accès à ce canton ne sont praticables qu'en véhicule tout terrain. Le plus court est un chemin communal étroit de 2,5 km partant de la route départementale n°140 et se terminant à 100 mètres au sud de la forêt. Les camions de bois restent trop éloignés pour pouvoir réaliser une coupe économiquement rentable.

**L'Escandorgue** : Ce canton est bien desservi avec la route départementale n°493 qui tangente la forêt au sud et par deux pistes internes. Les bois peuvent être entreposés en bordure de forêt.

Il n'existe pas de place de dépôt aménagée.

◆ Il n'y a pas de schéma de desserte forestière sur la commune.

### 1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction écologique		61,53	124,03		<b>185,56</b>

L'enjeu moyen est représenté par la parcelle 5 située dans le site Natura 2000 « **plateau et corniches du Guillaumard** » (toutefois il n'y a aucun habitat d'intérêt communautaire recensé en forêt) et par les parcelles 2, 3, 4 en ZNIEFF 1.

◆ Origine des informations : Site Internet D.R.E.A.L., document d'objectifs du site Natura 2000 « Plateau et corniches du Guillaumard »

#### ◆ Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>			
Forêt de protection (raison écologique)	0		
Cœur de parc national	0		
Réserves naturelles nationales	0		
Réserves naturelles régionales	0		
Réserve biologique intégrale	0		
Réserve biologique dirigée	0		
Biotopie protégé par arrêté préfectoral	0		
Zones humides stratégiques	0		
<b>Eléments du territoire orientant les décisions</b>			
Aire d'adhésion de parc national	0		
Parc naturel régional	185,56		
Natura 2000 Habitats (ZSC)	28,59*	<b>FR300864 « plateau et corniches du Guillaumard » : Conservation des pelouses caussenardes, de la végétation des falaises</b>	<b>La hêtraie de la Taillade n'est pas classée habitat d'intérêt communautaire</b>
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	0		
ZNIEFF de type I	28,59* 95,44**	730011203 « bois de la Taillade » 730011182 « bois de Saint Véran »	<b>Intérêt de la hêtraie</b>
ZNIEFF de type II	5,36* 84,76***	730011191 « corniches occidentales du Larzac » 730011211 « causse du Larzac »	
ZICO	0		

\* parcelle 5

\*\* parcelles 2 à 4

\*\*\* parcelles 6 et 7

#### ◆ Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

Aucune espèce ni habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé sur la forêt. Seul un insecte est indiqué comme susceptible d'être présent en forêt sectionale de La Bastide des Fonts (voir ci-après).

◆ **Tableau des espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<b>Faune remarquable</b>			
Rosalia alpina	Parcelle 5	Espèce susceptible d'être présente. Aucune prospection ciblée n'a été effectuée. Les vieux arbres et la conservation de bois mort sont favorables à cet insecte.	oui

◆ **Programme "écosystèmes forestiers remarquables du P.N.R. des grands causses"**

Le bois de la Taillade (P. 5, 28,59 ha) fait partie d'un réseau de 10 forêts remarquables pour leur ancienneté. Le but de ce programme est de suivre leur évolution dans le temps en matière de biodiversité. Il n'y a pas de contrainte de gestion.

### 1.3.3 – Fonction sociale

(Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		185,56			185,56

### A – Accueil et paysage

◆ L'atlas départemental des paysages classe le secteur dans l'entité paysagère « Grands causses et avants causses » (ref. C.A.U.E. Aveyron). Sa caractéristique est d'être composée de grands ensembles tabulaires et de buttes d'origine sédimentaire séparés par des vallées souvent encaissées. Les plateaux, à l'inverse des versants sont très peu boisés.

Les habitants de Cornus sont très sensibles à l'environnement immédiat du village dont fait parti le canton de la Fage (parcelle 1).

◆ **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	0			
Site inscrit	28,59	Arrêté préfectoral du 13/09/1999 « Plateau de Guilhaumard et abîme du Mas Raynal »	Paysage de cause avec chaos ruiniformes et abîme du Mas Raynal	Aucune
Monuments historiques	0			
Forêt de protection pour le bien être des populations	0			

Le site inscrit concerne uniquement la parcelle 5. Cette dernière, à l'intérieur du site a une visibilité externe et une fréquentation faible.

◆ Equipements structurants existants par sites

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général des équipements Adaptation (oui/non)
<i>La Fage, Saint Véran, La Taillade</i>	GR 71 C	Aucun	Balisage à la peinture

Ce GR de liaison traverse le bois de La Fage en empruntant un chemin et longe les deux autres entités.

**B – Ressource en eau potable**

Il n'y a aucun captage d'eau en forêt.

1.3.4 – Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	185,56				<i>185,56</i>

Il n'y a aucun risque naturel recensé.

## 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

### RESUME

La gestion forestière 2011-2030 s'effectuera sur les peuplements en place sans modification substantielle. Pour l'avenir, la faible fertilité globale des sols conduira à une gestion en taillis sur 71,48 ha, en futaie extensive sur 53,06 ha et futaie classique sur 56,17 ha. Le hêtre remplacera à terme les douglas de Saint Véran (parcelles 2 à 4). La parcelle 1 de La Fage sera gérée en veillant à son aspect paysager visible depuis le village.

La jeunesse des peuplements implique l'absence de régénération. Il sera pratiqué des coupes d'éclaircies (111 ha), de balivage (15 ha) et de taillis (5 ha). Celles de la parcelle 5 sont conditionnées par la réalisation d'une route forestière de 2,5 km, opération bénéficiaire financièrement sur la durée d'aménagement.

Ce plan de gestion est compatible avec la réglementation sur les sites Natura 2000 et les sites inscrits.

### 2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production (ligneuse et non ligneuse)</b>	
Zones de faible enjeu de production de bois	Exploitation des peuplements dans le cadre d'une gestion extensive sans investissement de renouvellement. Maintien et agrandissement à terme des surfaces occupées par le hêtre
Zones d'enjeu moyen de production de bois	Gestion classique avec éclaircies dynamiques
<b>Fonction écologique</b>	
Site Natura 2000 (aucun habitat d'intérêt communautaire). Présence potentielle de la Rosalie alpine	Conservation de la hêtraie sans mesure particulière
Programme "écosystèmes forestiers remarquables du P.N.R. des grands causses"	Conservation de la hêtraie sans mesure particulière
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique ...)</b>	
Sensibilité paysagère du Bois de la Fage	Pas de transformation visible du village
<b>Protection contre les risques naturels</b>	
Sans objet	
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
Sans objet	

## 2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 - Traitements retenus

Pour la durée d'aménagement les peuplements en futaie seront maintenus, les meilleurs taillis de hêtre seront convertis en futaie et les taillis les moins vigoureux maintenus.

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	164,32	182,40
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple	16,39*	
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
<b>Sous-total : surface en sylviculture</b>	<b>180,71</b>	
Hors sylviculture	4,85	
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>185,56</b>	

\* Cette surface correspond aux taillis actuels qui ne seront pas balivés. A terme le traitement en taillis s'élargira à la station V2 (en remplacement des douglas présents aujourd'hui) pour un total de 71,48 ha.

### 2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Le hêtre est maintenu là où il est présent et devrait à long terme remplacer le douglas sur la station V1. Les pins sont conservés (en gestion extensive sur la station V2), le pin laricio et le cèdre remplaceront le douglas en station 4 (M2exp). Enfin le douglas sur station 6 (M2m) est conservé.

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Hêtre	Futaie en gestion extensive	20,75	140	50	Châtaignier Erables	P1, P5
	taillis	67,44	80	20	Chêne pubescent	P8, V1, V2
Pin laricio de Corse	Futaie	20,87	80	50	Cèdre de l'Atlas Hêtre	4
	Futaie en gestion extensive	13,47	110	45	Chêne pubescent	V2
Douglas	Futaie	25,14	65	65	Pin laricio de corse hêtre	6
Pin noir d'Autriche	Futaie en gestion extensive	18,84	100	30	Chêne pubescent	V2
Cèdre de l'Atlas	Futaie	10,16	80	55	Pin laricio de corse Hêtre	4
Chêne pubescent	taillis	4,04	80	15		V1, V2
<b>Total surface en sylviculture</b>		<b>180,71</b>				

Les douglas présents sur les stations forestières qui ne leurs sont pas adaptées auront les critères d'exploitabilité ci-dessous :

Essences actuellement présentes <u>et non adaptées</u> : critères d'exploitabilité retenus à court terme					Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu		
Douglas	Versant nord	47,58	65	50	Hêtre	V1
Douglas	Versant sud	16,14	60	55	-	7

## 2.3 - Objectifs de renouvellement

### 2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- ◆ Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent.

Application aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	0
Surface effectivement régénérée	0
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0

- ◆ Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	total	surface
Surface disponible (Sd)		0
Contrainte de vieillissement (Sm)		0
Surface d'équilibre (Se)		24,68
Surface du groupe de régénération (GR)		0
Surface à ouvrir (So)		0
Surface à terminer (St)		0

- ◆ Surface disponible (Sd) : **0 ha**

Il n'y a ni peuplement à courte durée de survie ni peuplement atteignant les critères d'exploitabilités dans les 20 ans.

- ◆ Contrainte de vieillissement (Sv) : **0 ha**

Il n'y a aucun peuplement en cours de régénération ou qui atteindra les critères maximaux d'exploitation.

- ◆ Surface à régénérer d'équilibre (Se) : 24,05 ha

Essence objectif	Age optimal d'exploitabilité	Surface en sylviculture (ha)	Se pour 20 ans (ha)
Pin laricio de Corse	80	20,87	5,22
	110	13,47	2,45
Douglas	65	25,14	7,74
Hêtre	140	20,75	2,96
Pin noir d'Autriche	100	18,84	3,77
Cèdre de l'Atlas	80	10,16	2,54
<b>TOTAL</b>		<b>109,23</b>	<b>24,68</b>

◆ Régénération à ouvrir : **0 ha**

Elle est nulle car les peuplements sont très jeunes et loin de l'âge d'exploitabilité, ce qui entraînerait des sacrifices d'exploitabilité trop importants.

◆ Surface en régénération à terminer (St) : **0 ha**

### 2.3.2 – Taillis et taillis sous futaie

◆ Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent.

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis simple	0	0
Taillis fureté	0	0
Taillis sous futaie	0	0
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)		0

◆ Surface théorique à passer en coupe de taillis simple ou par parquets ( $S_{\text{taillis}}$ )

Essence objectif	Age optimal d'exploitabilité	Surface en sylviculture (ha)	$S_{\text{taillis}}$ pour 20 ans (ha)
Hêtre	80	14,34	3,59
Chêne pubescent	80	2,05	0,51
<b>TOTAL</b>		16,39	<b>4,10</b>

## 2.4 - Classement des unités de gestion

(Le détail des unités de gestion est en annexe 6)

### 2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques

#### A – Constitution des groupes d'aménagement

(La carte d'aménagement et des unités de gestion est en annexe 7.)

##### ◆ Tableau de classement des unités de gestion surfaciques

Code national	Groupe d'aménagement	Unité de gestion (U.G)	Surface (ha)	Composition en unités d'analyse (U.A)	Composition en types de peuplements	
AME	Amélioration hors contrat FFN	1.a	5,36	1.0	FHET*C	
		3.b	15,68	3.4, 3.5	FDOU*B THET*	
		4.a	33,55	4.1 à 4.3	FDOU*B THET* FP.O*B	
		5.a	15,39	5.1, 5.3, 5.4	THET* FHET*C	
	<b>Total amélioration hors contrat FFN</b>			<b>69,98</b>		
	Amélioration sous contrat FFN	6.a	32,29	6.1 à 6.z	FDOU*B FP.L*B FCEA*B	
		7.a	23,88	7.1 à 7.5	FDOU*B	
	<b>Total amélioration sous contrat FFN</b>			<b>56,17</b>		
	Amélioration repos momentané	2.c	23,81	2.3 à 2.5	FP.O*B THET* FDOU*B	
		3.a	14,36	3.1 à 3.3	FP.L*B TCHY*	
<b>Total repos momentané</b>			<b>38,17</b>			
<b>Total amélioration</b>			<b>164,32</b>			
TAI	Taillis	2.b	3,19	2.2, 2.6	TCHY* THET*	
		5.b	13,20	5.2	THET*	
	<b>Total taillis</b>			<b>16,39</b>		
HSN	Evolution naturelle	2.a	4,85	2.1	TCHY*	
	<b>Total évolution naturelle</b>			<b>4,85</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>185,56</b>			

Le **groupe d'amélioration hors contrat FFN** comprend toutes les unités, non situées dans le périmètre du contrat FFN de l'Escandorgue, qui seront parcourues par une ou plusieurs coupes d'éclaircies ou de balivage.

Le **groupe d'amélioration sous contrat FFN** comprend toutes les unités, situées dans le périmètre du contrat FFN de l'Escandorgue, qui seront parcourues par une ou plusieurs coupes d'éclaircies ou de balivage.

La surface officielle du contrat (n°5871) est de 58 ha 36 a 54 ca. Elle correspond à des parties des parcelles cadastrales J765, J770 et J 866. Cette surface a été corrigée grâce à l'utilisation du SIG.

Le **groupe d'amélioration en repos momentané** comprend toutes les unités boisées qui n'atteindront pas durant l'aménagement les caractéristiques dendrométriques requises pour bénéficier d'une coupe d'éclaircie.

Le groupe en **évolution naturelle** comprend l'unité 2.a située sur une station forestière très rocheuse où la mise en valeur sylvicole n'est pas envisageable.

## 2.5 – PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2011 - 2030

### 2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

#### ◆ Etat des lieux

La commune a acquis le bois de La Fage en 2001 et demande à l'intégrer à la forêt communale relevant du régime forestier. Celui-ci est constitué de la parcelle 1 intégrée à l'aménagement.

Le périmètre des forêts est bien identifié : il est constitué de limites naturelles (rebord de plateau, talweg) et de limites artificielles (près, chemins, route, muret). Il ne nécessitera que peu d'entretien durant la période d'aménagement.

Le parcellaire ancien n'est pas marqué en forêt. Le redécoupage et la nouvelle numérotation seront l'occasion de marquer ce dernier.

#### ◆ Les actions envisagées sont :

Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation
1	Application du régime forestier	Bois de la Fage - parcelle 1-
1	Installation du parcellaire et entretien ponctuel du périmètre	F.C. Cornus
1	Installation du parcellaire et entretien ponctuel du périmètre	F.S. Labastide des Fonts

### 2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

#### A – Documents de référence à appliquer

- Guides de sylviculture O.N.F. Midi-Pyrénées :
- Douglas et épicéa – 1995
- Pins laricio 1996
- Pin noir d'Autriche 1996
- Hêtre 1997
  
- Guide de sylviculture douglasaies françaises – ONF - 2006

Les peuplements en gestion extensive (c'est à dire sur les sols les plus pauvres et dont la croissance est très lente) ou non adaptés à la station forestière (douglas des parcelles 3 et 4) ne sont pas concernés. Ils bénéficient d'une sylviculture adaptée.

## B – Coupes

Les coupes ont été programmées en fonction des connaissances actuelles des peuplements. Ce programme peut être ajusté en fonction de la croissance réelle ou des opportunités de vente.

### ◆ Programme de coupes

#### Forêt communale de Cornus

- Les coupes dans l'unité de gestion 1.a sont des coupes d'amélioration « à caractère paysager » qui permettront de valoriser le peuplement sans modifier sensiblement sa perception visuelle externe. Elles sont limitées à la partie accessible de la parcelle.

- La coupe de 2024 qui s'effectue dans le peuplement en gestion extensive de douglas sera la seule coupe programmée avant la récolte finale. Elle est destinée à ouvrir à la lumière le sous-bois pour permettre le développement des essences feuillues présentes et prélèvera 50 % de tiges. Dans le cas où cette coupe ne trouverait pas preneur, notamment en raison des conditions difficiles d'exploitation, une récolte unique serait réalisée au cours de la prochaine période d'aménagement.

Année de passage	U.G (Unité de gestion)	U.A (Unité de programmation)	Type de coupe	Classement	Surface à parcourir	Type de peuplement
2014	1.a	1.0	Eclaircie	Amélioration	3,50	FHET*C
<b>Total année 2014</b>					<b>3,50 ha</b>	
2024	3.b	3.4	1ère éclaircie (A1)	Amélioration (AME)	14,75	FDOU*B
	4.a	4.1			30,91	FDOU*B
<b>Total année 2024</b>					<b>45,66 ha</b>	
2029	1.a	1.0	Eclaircie	Amélioration	3,50	FHET*C
<b>Total année 2029</b>					<b>3,50 ha</b>	

#### Forêt communale de Labastide des Fonts

- les coupes résineuses sont des coupes de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> éclaircies suivant les zones et les années. Elles sont régies selon les préconisations des guides de sylvicultures.

- les coupes programmées dans la hêtraie de la parcelle 5 (bois de la Taillade) sont conditionnées par la réalisation de travaux d'amélioration du chemin d'accès à cette parcelle. Les coupes de taillis sont supérieures en surface à  $S_{\text{taillis}}$  de 1,5 ha, cela permettra de renouveler plus rapidement le taillis vieillissant. Elles sont étalées dans le temps en raison de la sensibilité écologique de la zone.

Année de passage	U.G (Unité de gestion)	U.A (Unité de programmation)	Type de coupe	Classement	Surface à parcourir	Type de peuplement
2012	6.a	2, 4 à 9, y	1ère éclaircie	Amélioration (AME)	21,07	FDOU*B, FPCO*B, FCEA*B
	7.a	2, 4	(A1)		4,56	FDOU*B
<b>Total année 2012</b>					<b>25,63 ha</b>	
2015	6.a	1, 3, z	2ème éclaircie	Amélioration (AME)	7,18	FDOU*B
	7.a	1, 3, 5	(A2)		19,32	FDOU*B
<b>Total année 2015</b>					<b>26,50 ha</b>	
2022	6.a	2, 6, 9, y	2ème éclaircie	Amélioration (AME)	7,35	FDOU*B
	7.a	2, 4	(A2)		4,56	FDOU*B
<b>Total année 2022</b>					<b>11,91 ha</b>	
2025	6.a	1, 3, z	3ème éclaircie	Amélioration (AME)	7,18	FDOU*B
	7.a	1, 3, 5	(A2)		19,32	FDOU*B
<b>Total année 2025</b>					<b>26,50 ha</b>	
2028	6.a	4, 5, 7, 8 partie	2ème éclaircie	Amélioration	13,72	THET
		8 partie	1ère éclaircie		4,04	FP.O*B
<b>Total année 2028</b>					<b>17,76 ha</b>	

Coupes conditionnelles						
2020	5.a	5.3	Balivage	Amélioration	7,35	THET
	5.b	5.2	taillis	Taillis	2,80	THET
<b>Total année 2020</b>					<b>10,15 ha</b>	
2029	5.a	5.3	Balivage	Amélioration	7,35	THET
	5.b	5.2	taillis	Taillis	2,80	THET
<b>Total année 2029</b>					<b>10,15 ha</b>	

◆ **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Volume bois fort total à récolter (tige + houppier)	
	moy. annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )
Groupe d'amélioration	523	10 468
Groupe de taillis	42	840
<b>Totaux</b>		

Les volumes de répartition sont comme suit :

<b>Cornus</b>	2 820 m <sup>3</sup> (amélioration)
<b>La Bastide des Fonts</b>	8 468 m <sup>3</sup> (amélioration et taillis)

◆ **Mode de suivi de la récolte**

## C – Desserte

(Tracé du projet d'amélioration sur la carte des enjeux écologiques en annexe 9)

### ◆ Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

La priorité pour ce plan de gestion sera la transformation de la piste sud existante menant à la parcelle 5 de manière à la rendre accessible pour les camions. Ces travaux ne pourront se faire que si le propriétaire trouve les moyens financiers nécessaires.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) <b>Précautions</b> (paysage, biodiversité...)
<b>Routes forestières</b>					
DES1	1	<b>Création d'un accès à la parcelle 5 (La Taillade) par reprise de la piste existante et place de dépôt</b>		2,5	<b>Réalisation des coupes programmées dans la parcelle 5</b>
<b>Entretien courant du réseau</b>					
DESn	En continu	<b>Entretien courant des pistes par débroussaillage et rechargement ponctuel en matériaux</b>		8,4	

La piste à améliorer traverse des habitats d'intérêt communautaire tel que des pelouses (code 61.10, 62.10) des faciès à buis (code 51.10) ou genévrier (code 51.30) plus ou moins imbriqués. L'impact d'un élargissement de 2 mètres de part et d'autre du chemin actuel sur une longueur de 2,5 km sera limité en raison de sa faible surface (1 ha au total) et de sa linéarité.

## D – Travaux sylvicoles

Les peuplements ne nécessitent pas de travaux sylvicoles.

### 2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

#### A – Biodiversité courante

La parcelle 5, incluse dans le programme "écosystèmes forestiers remarquables du P.N.R. des grands causses", fait l'objet d'un suivi à long terme afin d'étudier l'influence de la sylviculture sur la biodiversité (oiseaux, insectes, chiroptères, flore, lichens) des hêtraies caussenardes.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Conservation de bois mort au sol		
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés		
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées.		
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées		
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)		
Maintien de lisières externes et internes diversifiées		

#### B – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

##### ◆ Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Aucune espèce ni habitat naturel d'intérêt communautaire n'a été recensé sur les forêts. Aucune action n'est envisagée.

### 2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

#### A – Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes et travaux) intègre la prise en compte courante du paysage.

**Cas particulier de la parcelle 1 (La Fage) :** Cette parcelle qui domine le village fera l'objet d'une attention particulière lors des coupes d'amélioration. Le marquage et l'exploitation des bois veilleront à conserver au maximum l'aspect paysager extérieur de la parcelle.

#### B – Ressource en eau potable

Les forêts ne sont pas concernées.

#### C – Chasse – Pêche

##### ◆ Etat des lieux

La chasse est cédée gratuitement à la société de chasse communale. Sa gestion s'effectue au niveau du territoire communal.

◆ Citer les principales caractéristiques des activités de chasse.

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations
Battue au sanglier, chevreuil	-	Gestion effectuée au niveau du territoire communal
A l'approche, petit gibier	-	Gestion effectuée au niveau du territoire communal
	-	

## D – Pastoralisme

Les forêts ne sont pas concernées par le pastoralisme.

## E – Affouage

Il n'y a actuellement pas d'affouage sur les forêts. La commune de Cornus a quelques demandes et souhaiterait étudier la possibilité d'en réaliser un. Au regard des peuplements actuellement cela ne serait possible que dans la parcelle 1 (La Fage) avec intervention d'un bûcheron car les conditions de réalisation sont trop difficiles pour des non professionnels (pente, grosseur et hauteur des arbres), ou dans le bas de la parcelle 2 à Saint Vêran. La possibilité en volume sur la durée de l'aménagement est limitée à environ 600 m<sup>3</sup>, soit 30 m<sup>3</sup>/an en moyenne. Une réflexion doit donc être menée en ce sens.

## F – Richesses culturelles

A notre connaissance aucune richesse culturelle particulière n'est recensée sur les forêts.

## 2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Les forêts ne sont pas concernées.

## 2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

Aucune action n'est envisagée dans ce domaine.

## A – Incendies de forêts

Les forêts ne font l'objet d'aucun classement réglementaire. Il n'y a pas d'équipement structurant dédié à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI). Les projets en ce domaine doivent être programmés dans un cadre de plan global de prévention.

## B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Il n'y a pas de déséquilibre sylvo-cynégétique.

## C – Crises sanitaires

Il n'y a jamais eu de crise sanitaire. On se contentera de surveiller le peuplement de douglas des parcelles 3 et 4 (situé sur des sols non adaptés) de façon à déceler d'éventuels dépérissements dus au changement climatique. Dans ce cas, et suivant la mortalité, des éclaircies sanitaires pourront être pratiquées.

## D – Tassement des sols

Le risque est principalement présent sur la partie basaltique. Pour prévenir les tassements de sols on veillera lors des coupes à créer des cloisonnements d'exploitation afin de limiter les emprises de passage des engins.

## 2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

### A – Certification PEFC

La forêt sectionale de La Bastide des Fonts, pour sa partie Escandorgue, est certifiée depuis 2006.

### B – Autres actions

Il n'y a pas d'autres actions envisagées.

## 2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000

L'aménagement forestier est compatible avec le site 2000 « plateau et corniches du Guilhaumard »

### ◆ Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Rosalia alpina	Aucune	Conservation de la hêtraie. Gestion en futaie d'une partie de la zone	Neutre
Pelouses (61.10, 62.10), faciès à buis (51.10) ou genévrier (63.10)	Elargissement de piste pour transformation en route forestière	Elargissement limité à 2 m de part et d'autre du chemin. Zones occupées majoritairement par des broussailles et murets.	Neutre
<b>Bilan général</b>	<b>L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000</b>		<b>non</b>
	<b>L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB</b>		<b>oui</b>

### 2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

L'aménagement forestier est compatible avec le site inscrit « plateau du Guilhaumard et abîme du Mas Raynal »

Réglementation concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Site inscrit « plateau du Guilhaumard et abîme du Mas Raynal »	Coupes de taillis (impact temporaire)	Coupes de surface inférieure à 3 ha	Neutre

DOCUMENT ONE

## Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
<b>Document rédigé le :</b>	20 juillet 2011	<b>par :</b> Le Chef de projet Aménagement : Raphaël DURAND	
<b>Vérifié le :</b>	26 juillet 2011	<b>par :</b> Le Responsable du Service Aménagement - Environnement : Christelle GACHERIEU	
<b>Proposé le :</b>	16/02/2012	<b>par :</b> Le Responsable Aménagement de la Direction Territoriale Sud-Ouest Thomas VILLIERS	

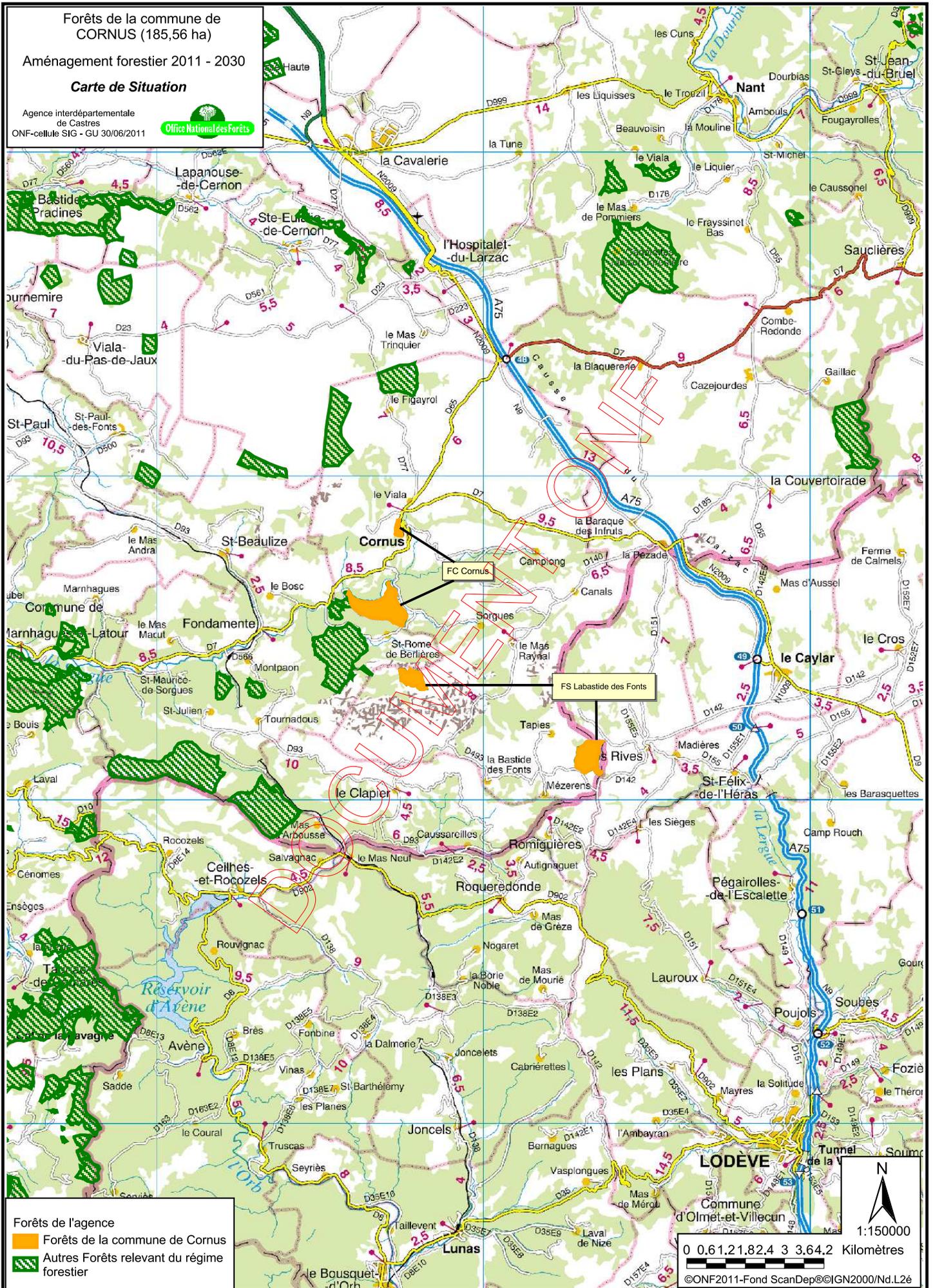
DOCUMENT OFFICE

Forêts de la commune de  
CORNUS (185,56 ha)

Aménagement forestier 2011 - 2030

Carte de Situation

Agence interdépartementale  
de Castres  
ONF-cellule SIG - GU 30/06/2011



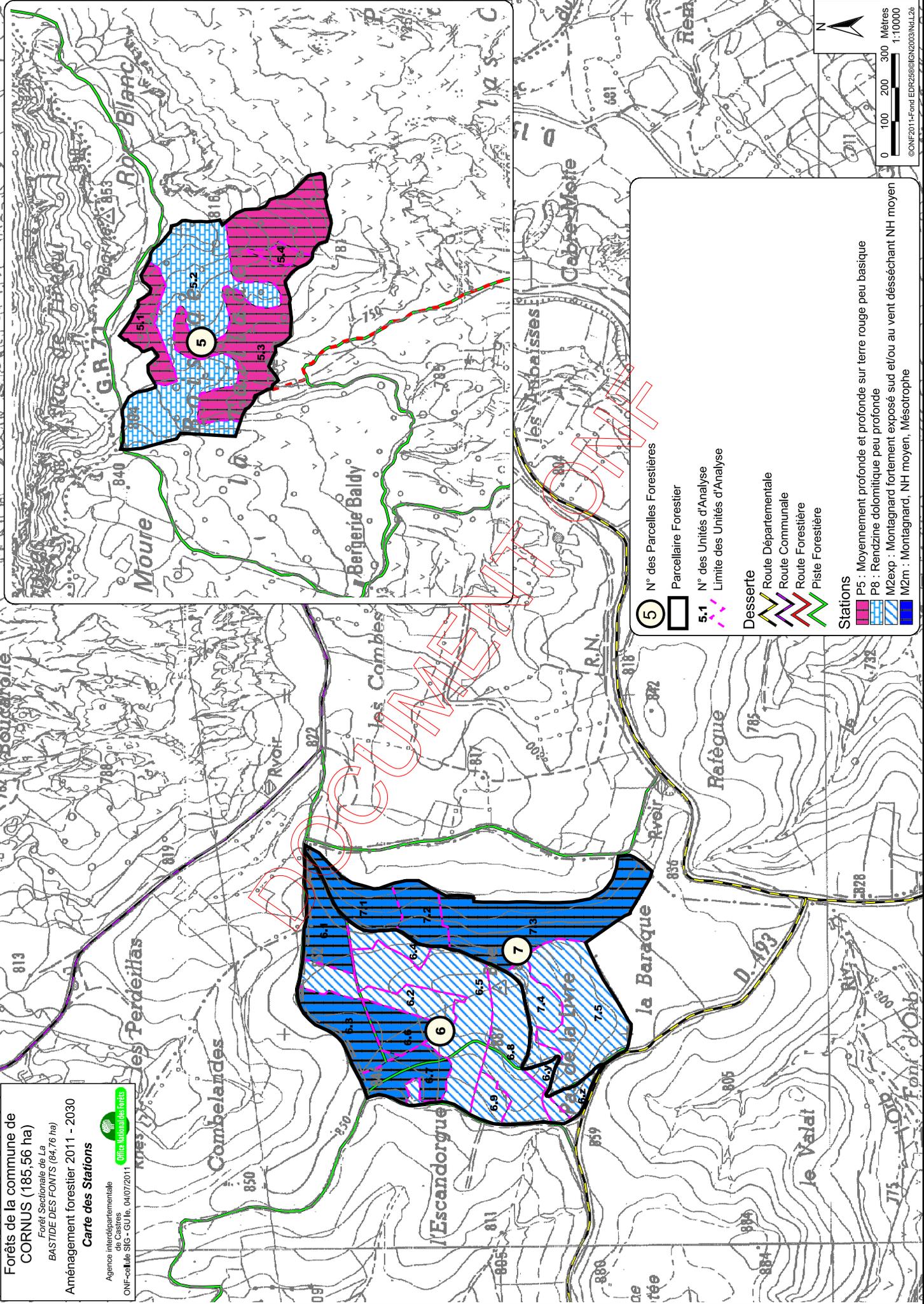
- Forêts de l'agence
- Forêts de la commune de Cornus
  - Autres Forêts relevant du régime forestier

0 0,6 1,2 1,8 2,4 3 3,6 4,2 Kilomètres  
©ONF2011-Fond ScanDep©IGN2000/Nd.L26

Forêts de la commune de  
**CORNUS** (185,56 ha)  
 Forêt Sectionale de La  
**BASTIDE DES FONTS** (84,76 ha)

Aménagement forestier 2011 - 2030  
**Carte des Stations**

Agence Interdépartementale  
 Castres  
 ONF - cellule SIG - GUY, 04/07/2011  
 Office National des Forêts



**5** N° des Parcelles Forestières

Parcellaire Forestier

**5.1** N° des Unités d'Analyse

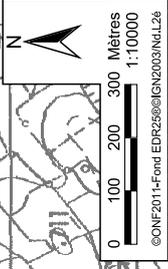
Limite des Unités d'Analyse

**Desserte**

- Route Départementale
- Route Communale
- Route Forestière
- Piste Forestière

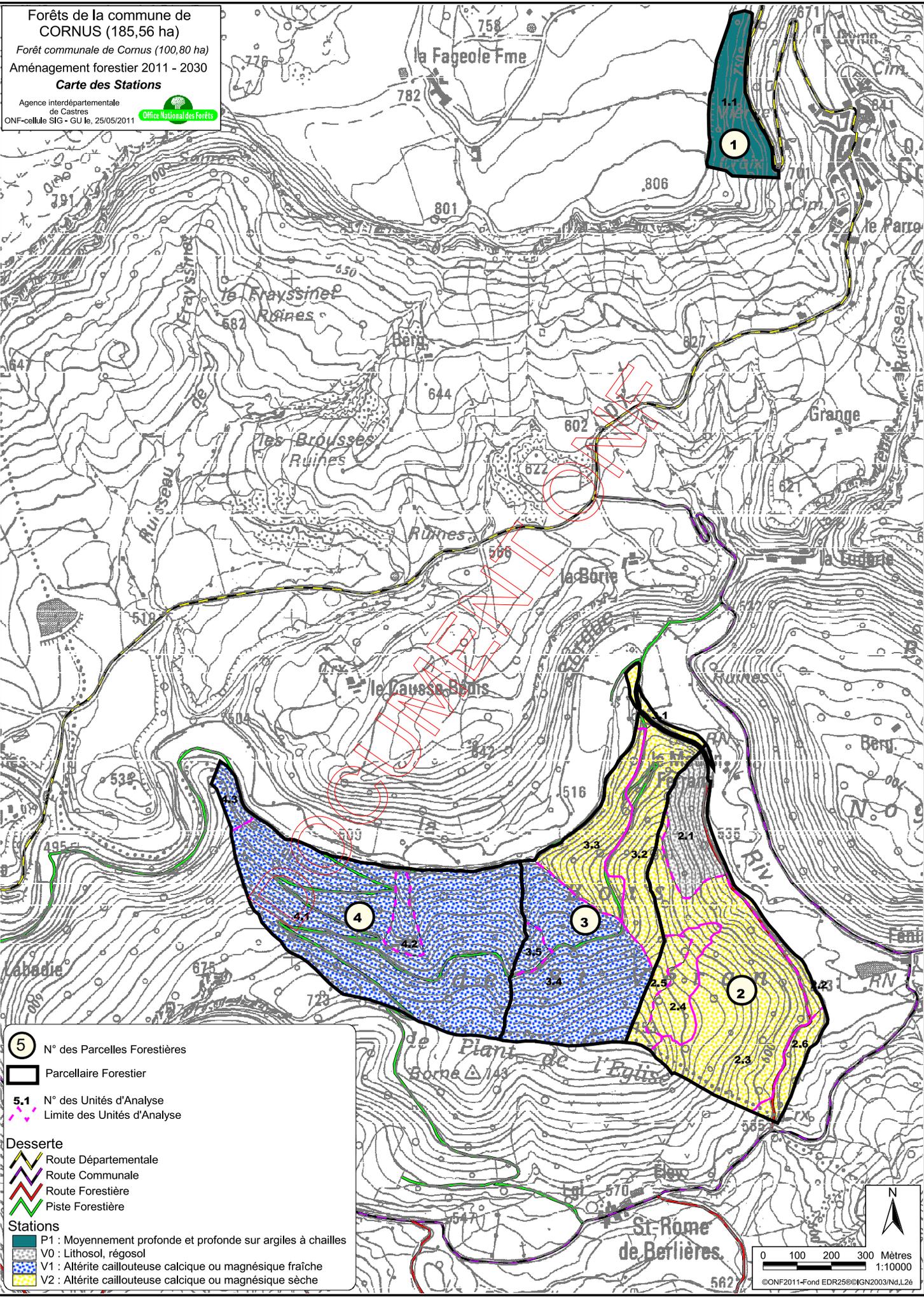
**Stations**

- P5 : Moyennement profonde et profonde sur terre rouge peu basique
- P8 : Renczine dolomitique peu profonde
- M2exp : Montagnard fortement exposé sud et/ou au vent desséchant NH moyen
- M2m : Montagnard, NH moyen, Mésotrophe



Forêts de la commune de  
**CORNUS (185,56 ha)**  
 Forêt communale de Cornus (100,80 ha)  
 Aménagement forestier 2011 - 2030  
**Carte des Stations**

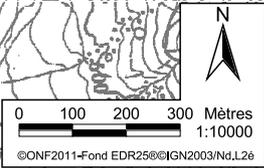
Agence interdépartementale  
 de Castres  
 ONF-cellule SIG - GU le, 25/05/2011

- 5** N° des Parcelles Forestières
-  Parcelle Forestier
- 5.1** N° des Unités d'Analyse
-  Limite des Unités d'Analyse

- Desserte**
-  Route Départementale
  -  Route Communale
  -  Route Forestière
  -  Piste Forestière

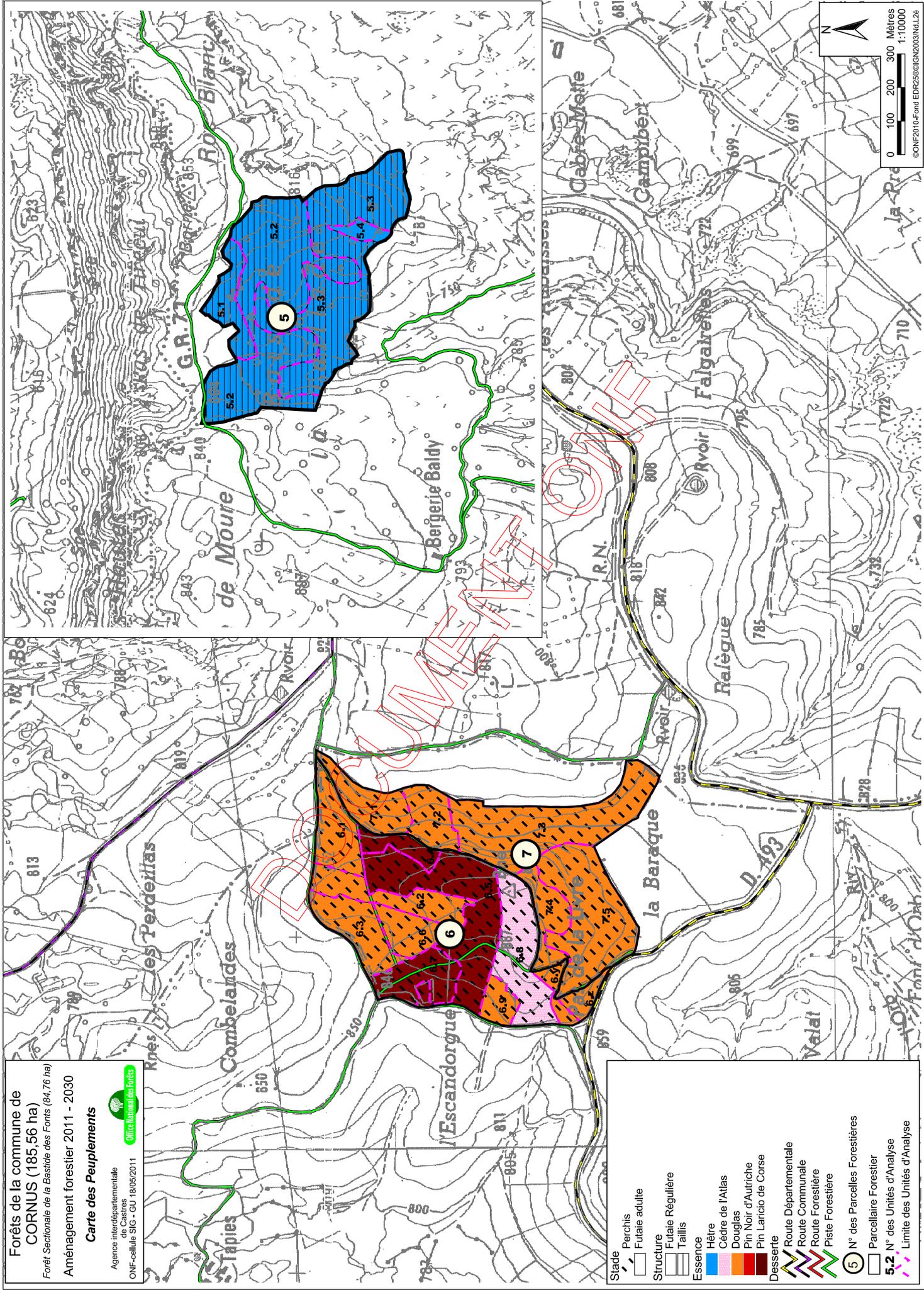
- Stations**
-  P1 : Moyennement profonde et profonde sur argiles à chailles
  -  V0 : Lithosol, régosol
  -  V1 : Altérite caillouteuse calcique ou magnésique fraîche
  -  V2 : Altérite caillouteuse calcique ou magnésique sèche



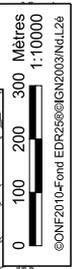
Forêts de la commune de  
**CORNUS** (185,56 ha)  
 Forêt Sectionale de la Bastide des Fontis (84,76 ha)  
 Aménagement forestier 2011 - 2030

**Carte des Peuplements**

Agence interdépartementale  
 de Chênes  
 ONF-cellule SIG - GU 18/05/2011  
 **Office National des Forêts**



- Stade
  - Perchis
  - Futaie adulte
- Structure
  - Futaie Régulière
  - Taillis
- Essence
  - Hêtre
  - Cèdre de l'Atlas
  - Douglas
  - Pin Noir d'Auriche
  - Pin Laricio de Corse
- Desserte
  - Route Départementale
  - Route Communale
  - Route Forestière
  - Piste Forestière
- N° des Parcelles Forestières
  - Parcelle Forestier
  - N° des Unités d'Analyse
  - Limite des Unités d'Analyse



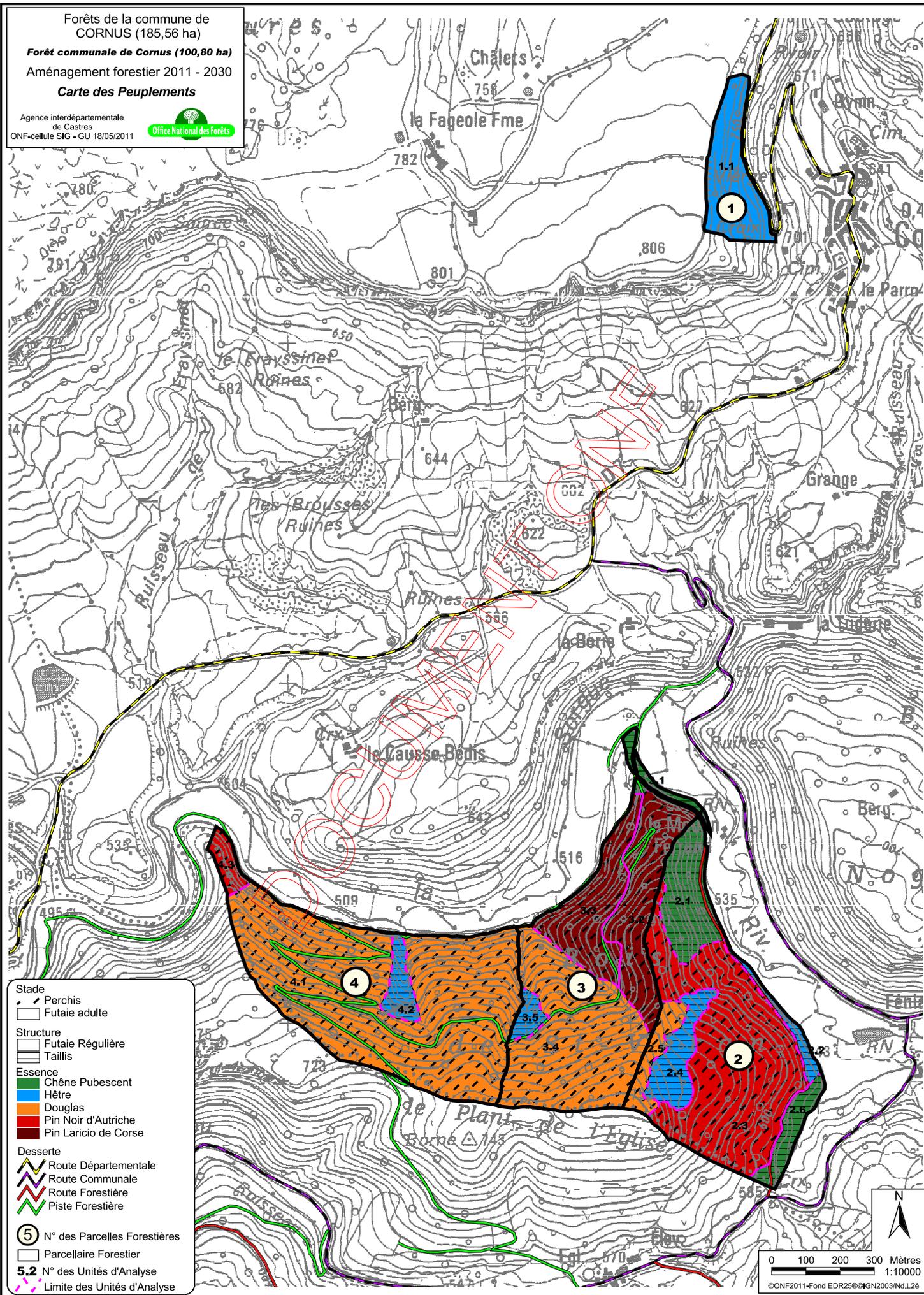
Forêts de la commune de  
CORNUS (185,56 ha)

**Forêt communale de Cornus (100,80 ha)**

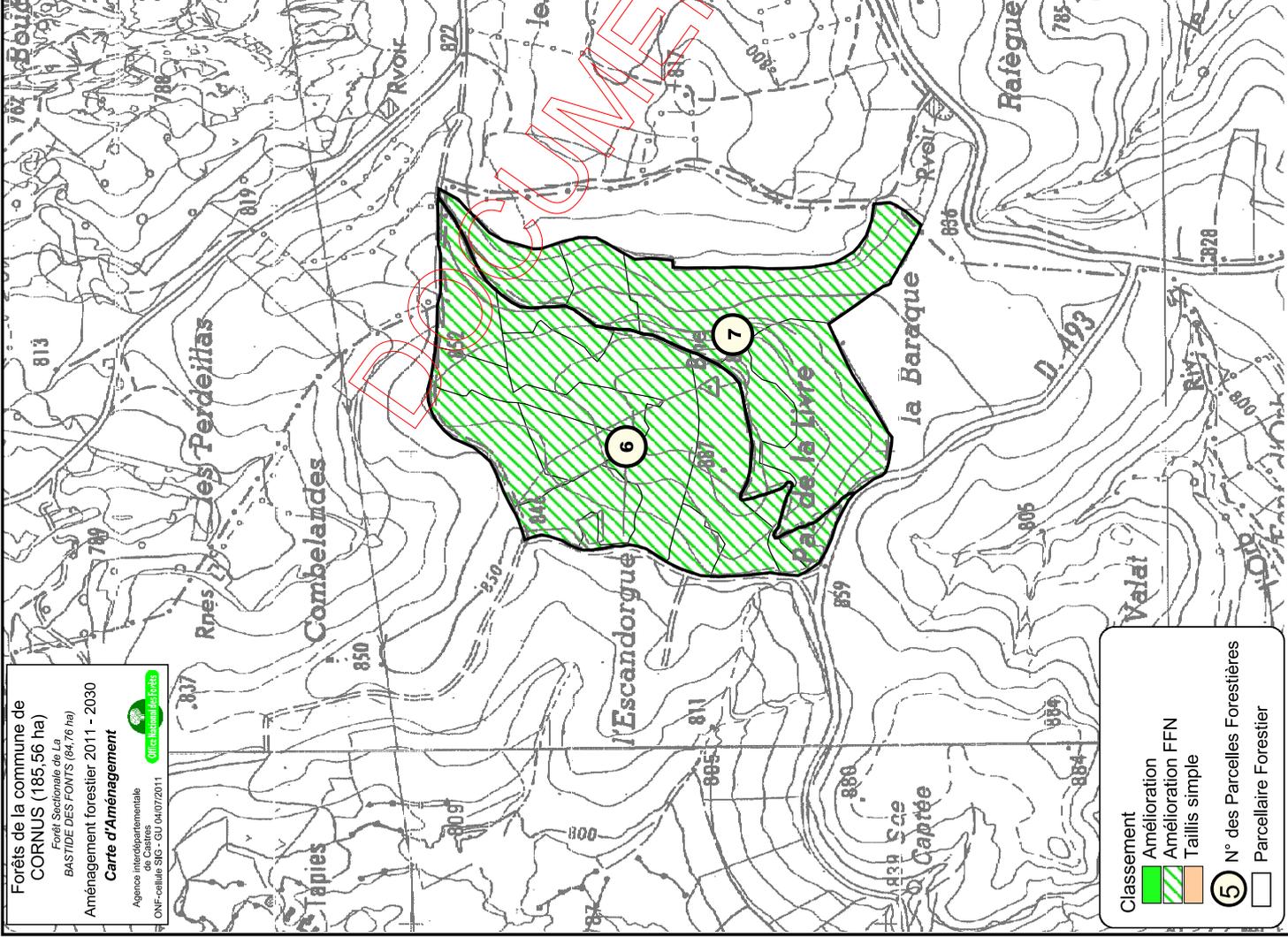
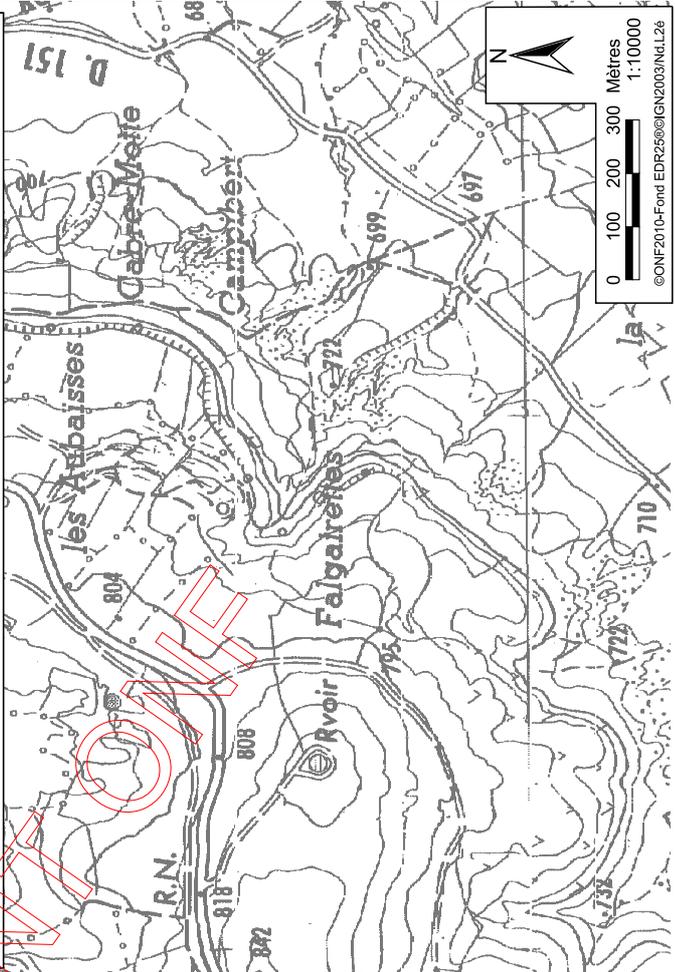
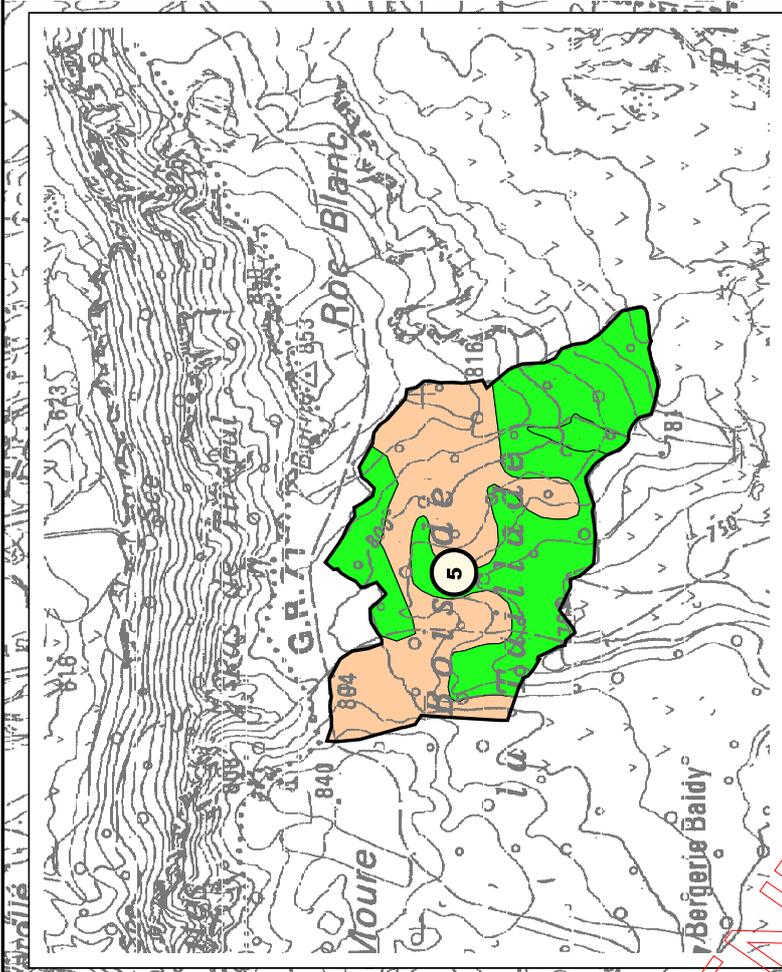
Aménagement forestier 2011 - 2030

**Carte des Peuplements**

Agence interdépartementale  
de Castres  
ONF-cellule SIG - GU 18/05/2011



Forêts de la commune de  
**CORNUS** (185,56 ha)  
 Forêt Sectionnelle de La  
 BASTIDE DES FONTS (647,6 ha)  
 Aménagement forestier 2011 - 2030  
**Carte d'Aménagement**  
 Agence interdépartementale  
 de Castres  
 ONF-cellule SIG - GU 04/07/2011  

**Classement**

-  Amélioration
-  Amélioration FFN
-  Taillis simple

**5** N° des Parcelles Forestières

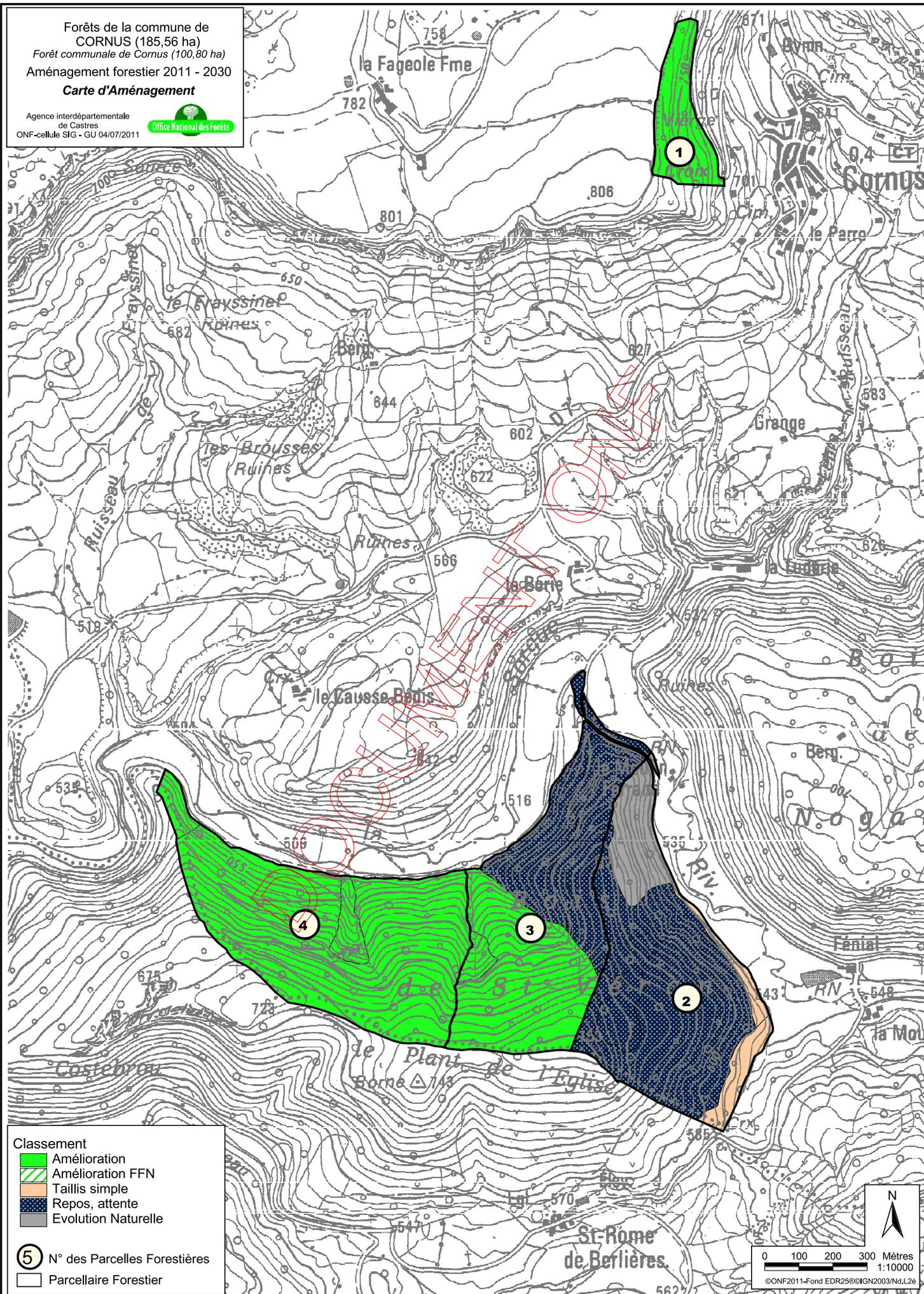
 Parcellaire Forestier



0 100 200 300 Mètres  
 1:10000  
 ©ONF2010-Fond EDR256©IGN2009/N4.L26

Forêts de la commune de  
**CORNUS (185,56 ha)**  
 Forêt communale de Cornus (100,80 ha)  
 Aménagement forestier 2011 - 2030  
**Carte d'Aménagement**

Agence interdépartementale  
 de Castres  
 ONF-cellule SIG - GU 04/07/2011



- Classement**
- Amélioration
  - Amélioration FFN
  - Taillis simple
  - Repos, attente
  - Evolution Naturelle

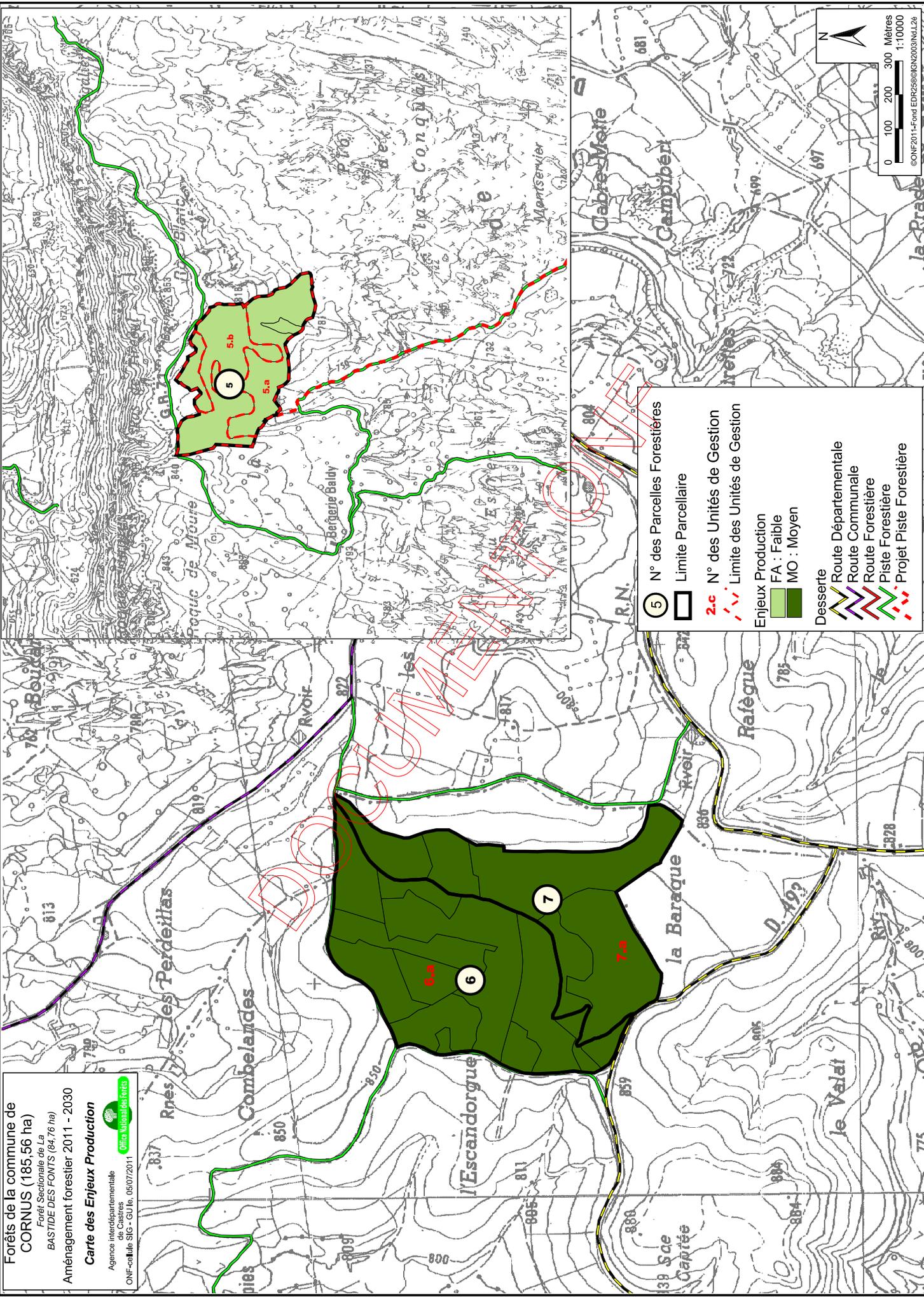
- N° des Parcelles Forestières
- Parcellaire Forestier

0 100 200 300 Mètres  
 1:10000  
 ©ONF2011-Fond EDR25©IGN2003/Nd.L.26

Forêts de la commune de  
**CORNUS** (185,56 ha)  
 Forêt Sectionale de La  
 BASTIDE DES FONTS (64,76 ha)  
 Aménagement forestier 2011 - 2030

**Carte des Enjeux Production**

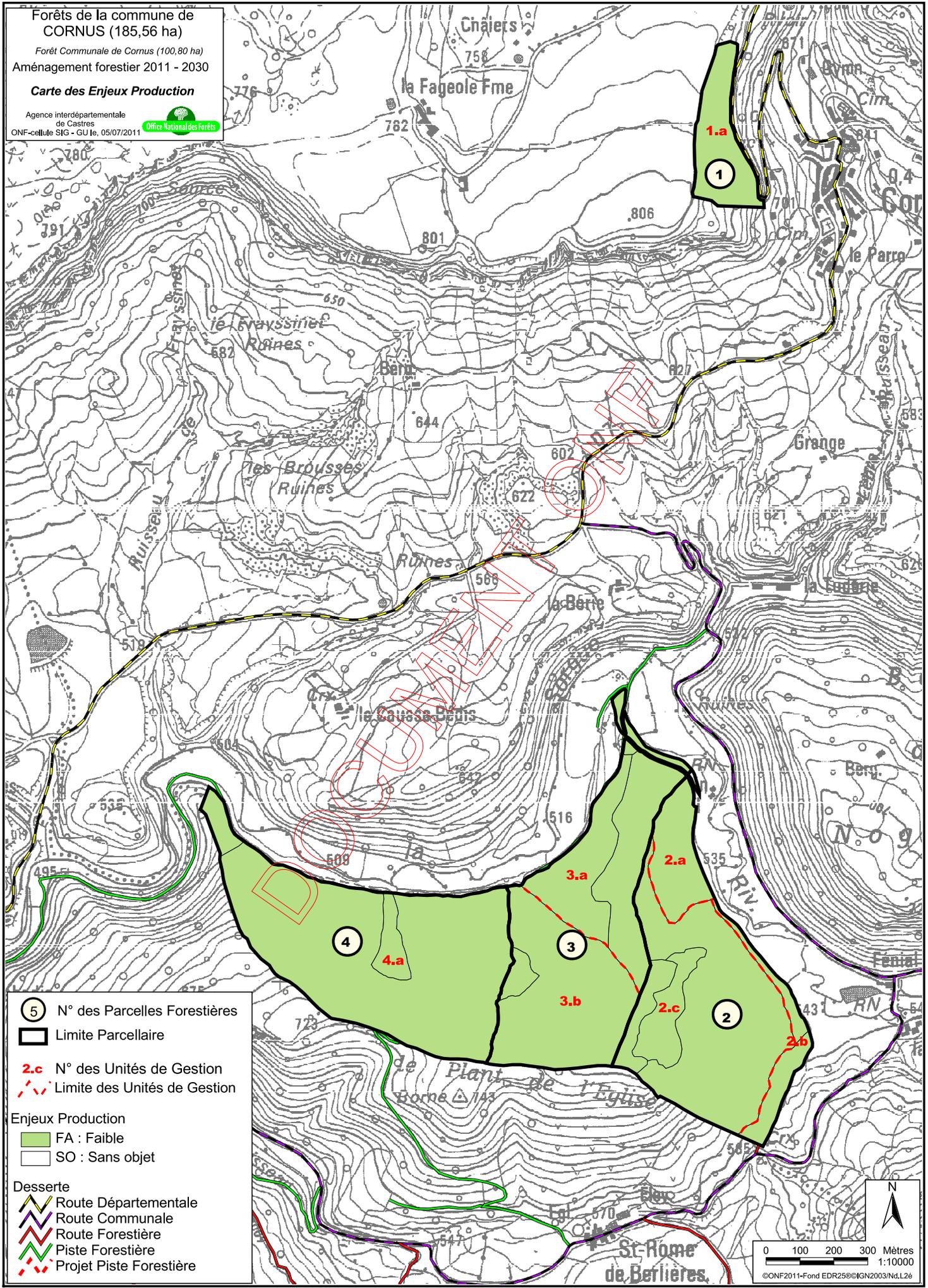
Agence interdépartementale  
 de Castres  
 ONF - cellule SIG - GUILLE, 05/07/2011



**5** N° des Parcelles Forestières  
 Limite Parcelle  
**2-c** N° des Unités de Gestion  
 Limite des Unités de Gestion  
 Enjeux Production  
 FA : Faible  
 MO : Moyen  
 Desserte  
 Route Départementale  
 Route Communale  
 Route Forestière  
 Piste Forestière  
 Projet Piste Forestière

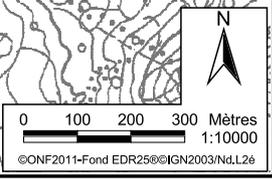


Forêts de la commune de  
**CORNUS (185,56 ha)**  
 Forêt Communale de Cornus (100,80 ha)  
 Aménagement forestier 2011 - 2030  
**Carte des Enjeux Production**  
 Agence interdépartementale  
 de Castres  
 ONF - cellule SIG - GU le. 05/07/2011 



-  N° des Parcelles Forestières
-  Limite Parcellaire
-  2.c N° des Unités de Gestion
-  Limite des Unités de Gestion
- Enjeux Production**
-  FA : Faible
-  SO : Sans objet

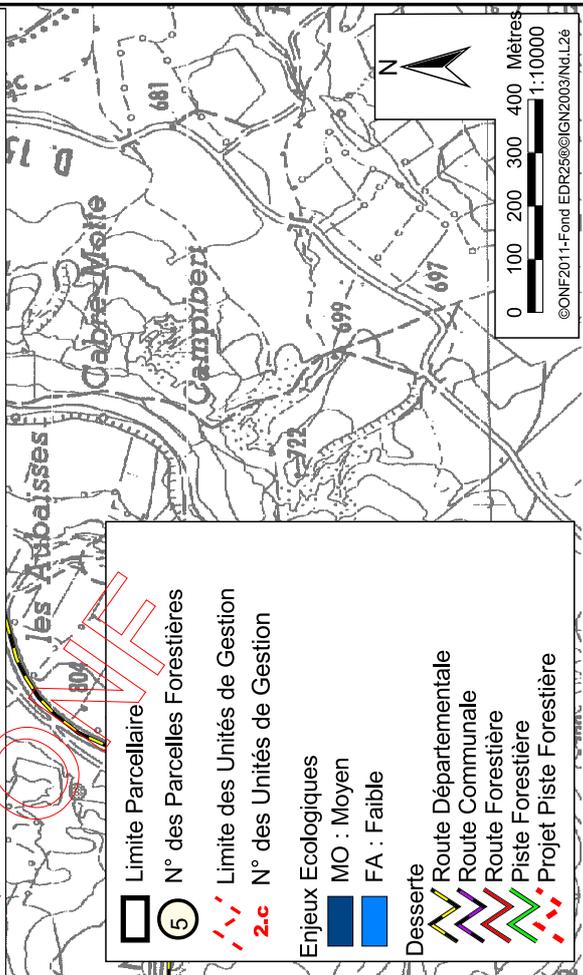
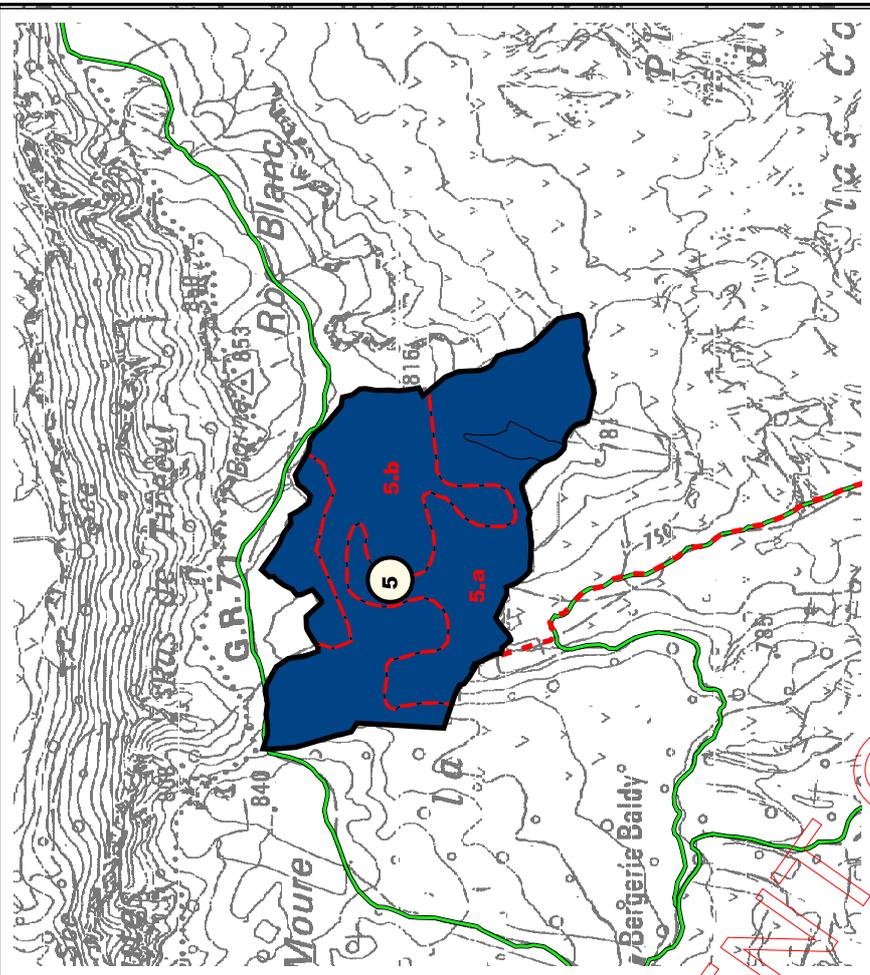
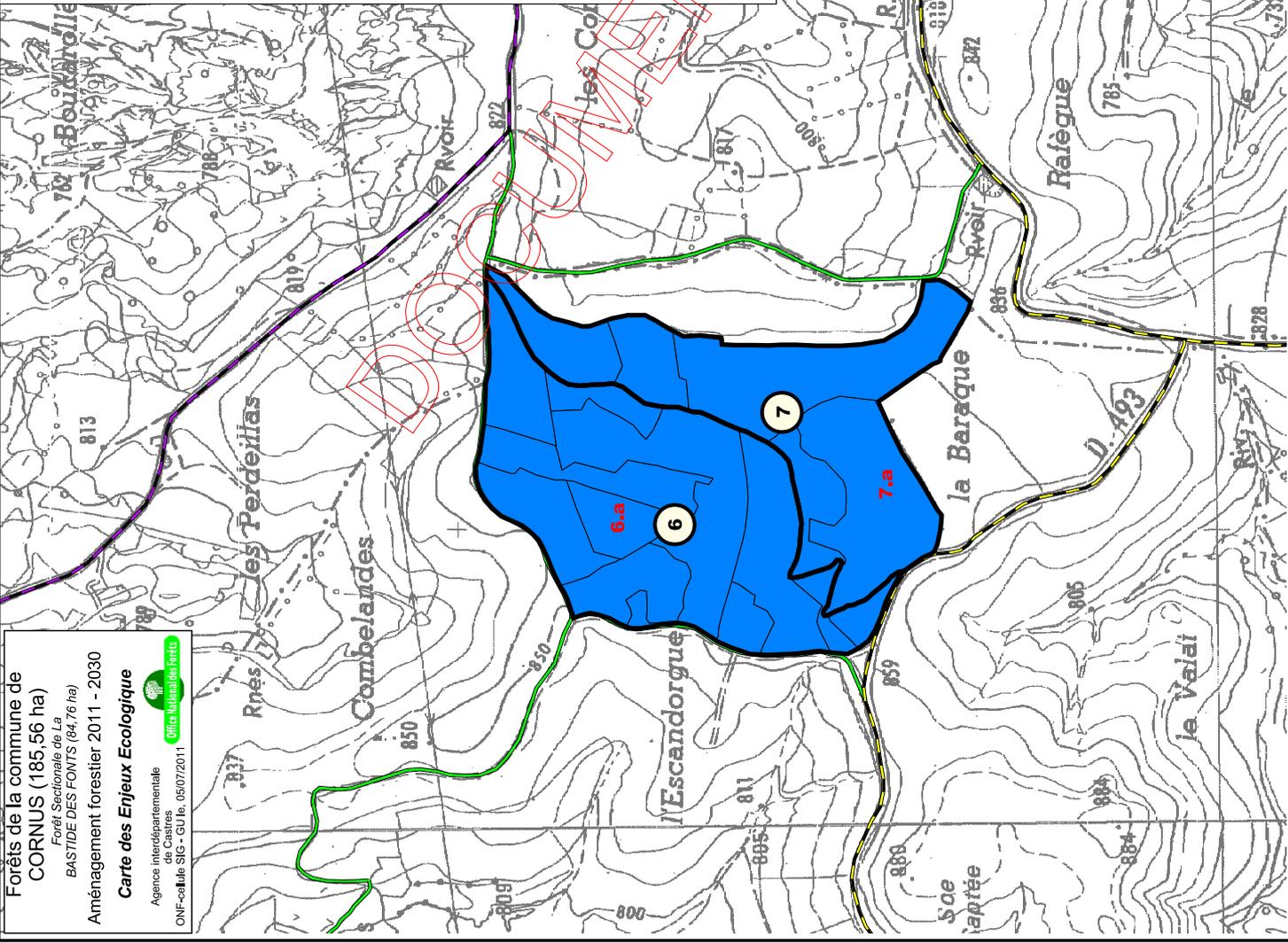
- Desserte**
-  Route Départementale
-  Route Communale
-  Route Forestière
-  Piste Forestière
-  Projet Piste Forestière



Forêts de la commune de  
**CORNUS** (185,56 ha)  
 Forêt Sectionale de La  
 BASTIDE DES FONTS (94,76 ha)  
 Aménagement forestier 2011 - 2030

**Carte des Enjeux Ecologique**

Agence interdépartementale  
 de Castres  
 ONF - cellule SIG - GUILLE, 05/07/2011  

-  Limite Parcelle
-  N° des Parcelles Forestières
-  Limite des Unités de Gestion
-  N° des Unités de Gestion

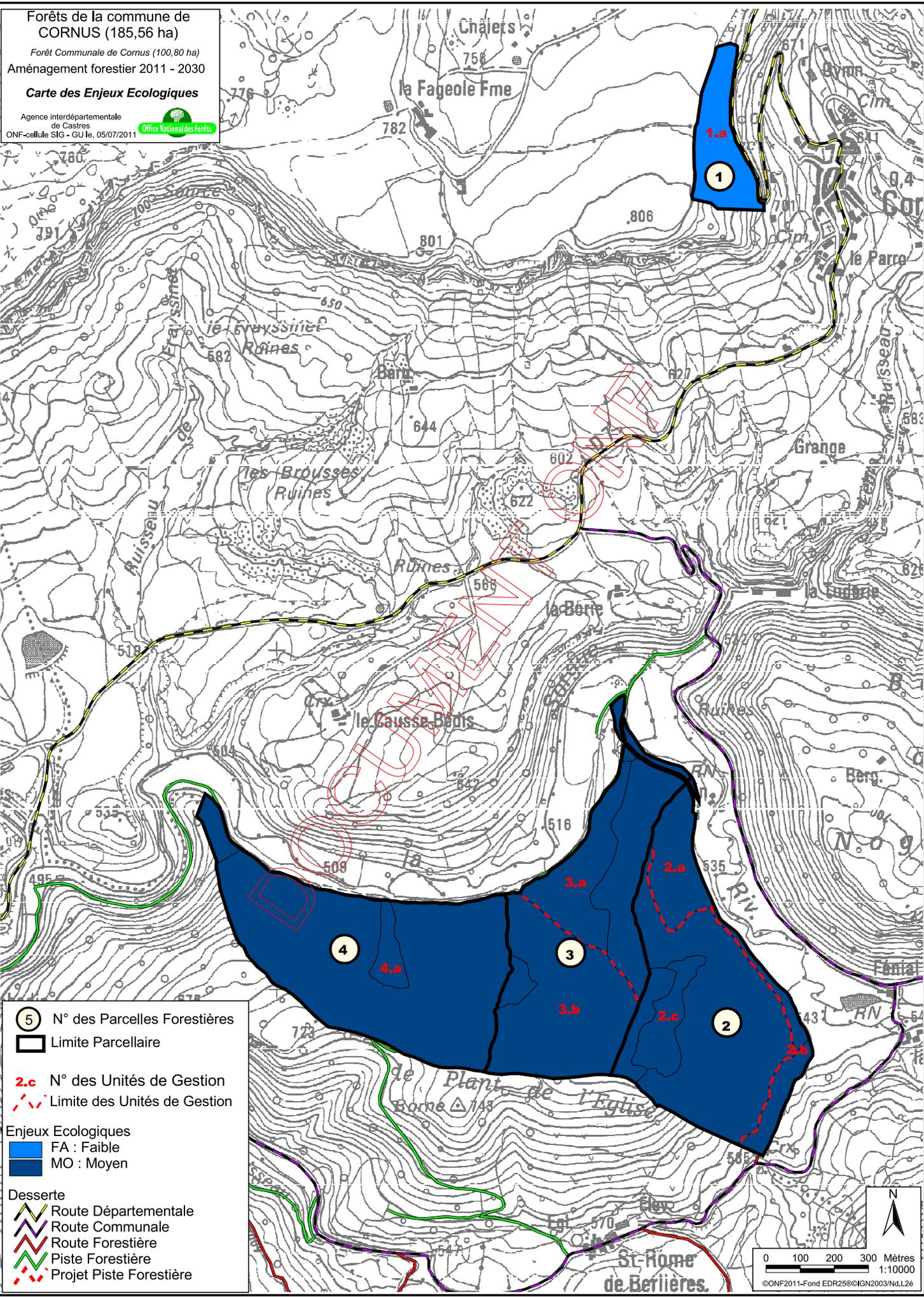
- Enjeux Ecologiques
-  MO : Moyen
  -  FA : Faible

- Desserte
-  Route Départementale
  -  Route Communale
  -  Route Forestière
  -  Piste Forestière
  -  Projet Piste Forestière



©ONF2011-Fond EDR256@IGN2003/ING.L2a

Forêts de la commune de  
**CORNUS (185,56 ha)**  
 Forêt Communale de Cornus (100,80 ha)  
 Aménagement forestier 2011 - 2030  
**Carte des Enjeux Ecologiques**  
 Agence interdépartementale  
 de Castres  
 ONF-cellule SIG - GU le, 05/07/2011 



-  N° des Parcelles Forestières
-  Limite Parcellaire
- 2.c** N° des Unités de Gestion
-  Limite des Unités de Gestion
- Enjeux Ecologiques**
-  FA : Faible
-  MO : Moyen
- Desserte**
-  Route Départementale
-  Route Communale
-  Route Forestière
-  Piste Forestière
-  Projet Piste Forestière

0 100 200 300 Mètres  
 1:10000  
 ©ONF2011-Fond EDR25©IGN2003/Nd.L2e